

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 18

Séance tenue le 7 décembre 1999, à 19 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 décembre 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES:	
DOMINIQUE NEWMAN, JOËLLE PETIT	1
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC:	
MARIE-JOSÉE AUCLAIR, CLAUDE LANGLOIS, HÉLÈNE LARAMÉE.....	17
RAYMOND PERRIER.....	33
REPRISE DE LA SÉANCE.....	44
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC:	
HUGHES GROLEAU, CLAUDINE LUSSIER, ANDRÉ PROUX.....	44
FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC:	
DANY HOGUE	65

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise - et presque finale - de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec dans sa version proprement audience. Alors, bienvenue à chacun, chacune d'entre vous!

10 Depuis le 15 mars, la Commission, formée de madame Gallichan, monsieur Genest et moi-même, arpente le Québec pour la première partie de l'audience, pour recevoir l'information, faire sortir la problématique du dossier à travers l'ensemble des régions, et dans la deuxième partie de l'audience, qui se terminera demain après-midi, l'audition de mémoires.

15 Dans les mémoires, nous vous invitons à venir présenter votre position devant la Commission, d'essayer de recommander des choses à la Commission, d'orienter le débat dans un sens particulier pour qu'on arrive à la meilleure gestion de l'eau au Québec, la meilleure gestion possible en la circonstance, étant donné toutes les valeurs et les discussions dans lesquelles nous nous insérons.

20 Ce soir, cinq intervenants: Stratégies Énergétiques; Association des biologistes du Québec; Raymond Perrier; l'Ordre des agronomes du Québec et la Fédération des pourvoyeurs du Québec.

25 Alors, on commence par Stratégies Énergétiques. Bonsoir, madame! Bonsoir, monsieur!

25

Mme JOËLLE PETIT :

Bonsoir!

30

LE PRÉSIDENT :

Je vous invite à vous identifier, à présenter rapidement votre mémoire, si vous pouvez. Puis après ça, on vous posera des questions.

35

Mme JOËLLE PETIT :

D'accord.

M. DOMINIQUE NEWMAN :

40

Alors, bonsoir! Merci, madame et messieurs les commissaires. Je vous présente, mademoiselle Joëlle Petit, qui est biologiste et la directrice adjointe de Stratégies Énergétiques, et mon nom est Dominique Newman. Je suis avocat et le directeur de Stratégies Énergétiques, qui est un organisme environnemental sans but lucratif ayant pour objet de développer la

45

recherche et les connaissances, et d'intervenir dans les domaines de l'énergie et de

l'environnement.

50

On vient vous parler d'un sujet qui nous tient beaucoup à coeur, qui sont les changements climatiques, un sujet sur lequel nous avons eu l'occasion d'intervenir à quelques reprises au cours des dernières années. Nous sommes notamment membres de certaines tables qui ont été constituées dans le cadre du processus national sur les changements climatiques, processus fédéral-provincial, et également un processus équivalent québécois, qui est le mécanisme de concertation sur les changements climatiques.

55

Mme JOËLLE PETIT :

60

Alors, le but de ce mémoire est le suivant: c'est qu'il est entendu qu'il y a un consensus dans la communauté scientifique mondiale sur l'occurrence des changements climatiques, et il y a des recherches qui ont été menées et effectuées afin d'identifier les impacts possibles des changements climatiques sur l'écosystème de façon très générale.

65

Nous, ce qui nous a intéressés, c'est de voir les recherches qui ont souligné que dans les scénarios envisagés, il est envisagé que les ressources hydriques mondiales, canadiennes et québécoises, seraient considérablement affectées par les changements climatiques.

70

Nous croyons que la future politique de gestion de l'eau du Québec devrait tenir compte de ces impacts cumulatifs majeurs et leurs effets sur les multiples usages de la ressource eau. Nous croyons aussi que le Québec devrait également développer des mécanismes qui permettraient de prévoir, d'évaluer, de gérer et de mitiger ces impacts dans tout processus de décisions, de politiques, de programmes et de projets.

75

Pour résumer la problématique des changements climatiques, c'est que le consensus est établi qu'il y a de l'accumulation de gaz, qu'on dit d'origine anthropique, de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Et ça, ça génère le réchauffement global. Le réchauffement global en soi n'est pas un processus anormal; il est naturel.

80

Ce qui a un peu sonné la cloche d'alarme, c'est la vitesse à laquelle il se produit - c'est surtout ça le danger - et de voir que c'est beaucoup plus rapide que ce que ça permettrait d'être à l'échelle géologique normale. Et son danger aussi, c'est qu'il n'y a aucune région qui est vraiment épargnée par la problématique des changements climatiques. Que ce soit un pays pollueur ou pas, tout le monde va en subir les conséquences.

85 Alors, selon le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, il a été relevé trois choses. C'est que la concentration de gaz à effet de serre dans la haute atmosphère pourrait doubler d'ici 2050, ce qui est appelé ici le «scénario 2 X CO₂». Et c'est les résultats de ce rapport-là qu'on va surtout élaborer dans ce mémoire. Et on dit que, dans un rapport attendu au cours des prochains mois, on pourrait même avancer l'hypothèse d'un triplement ou d'un quadruplement des gaz à effet de serre, vu un peu l'allure des négociations des pays sur les réductions de gaz à effet de serre. Donc, le GIEC a des raisons de croire que le doublement
90 des CO₂ pourrait tripler, même quadrupler.

Il y a certaines étapes du cycle de l'eau - et plus particulièrement les précipitations, le ruissellement et l'évaporation, qui sont en fait les étapes principales du cycle de l'eau - vont être significativement affectées.

95 Et dernière conclusion de ce rapport, c'est qu'il y a une augmentation de 50 centimètres du niveau de la mer qui pourrait être attribuable aux changements climatiques et ça provoquerait sur les écosystèmes côtiers -qui, comme on le sait, sont parmi les plus fragiles - une perte de 50 % de leur superficie. Ça, c'est toujours d'après le scénario 2 X CO₂ que le GIEC élabore dans sa recherche.

100 Sur la diapositive suivante - ça, c'est un graphique que vous allez reconnaître, parce qu'il fait partie d'un de vos documents déposés, le ECON.1 - où on voit que si ce scénario-là est toujours tenu et qu'on regarde spécifiquement la région du Québec, surtout sa région sud, il y a la zone en vert clair, qui est la tempérée froide, qui est celle que nous connaissons actuellement et qui, tout en bas de la pointe, près des Grands Lacs, c'est le sud de l'Ontario, qui a une zone tempérée modérée, qui est en jaune. C'est tout petit, c'est tout en bas, je ne sais pas si vous le voyez, c'est tout en bas du vert.

105 Si le scénario 2 X CO₂ s'exécute d'ici 2050, il va y avoir une migration de cette zone tempérée modérée qui va donc migrer vers le nord. En fait, toutes les écozones vont migrer vers le nord et ça pourrait amener des changements pas forcément dramatiques, mais certainement substantiels sur différents domaines que je vais élaborer ici. Là, j'ai juste regardé le Québec, mais - vous voyez - la zone en vert clair va donc migrer vers le nord. La tempérée modérée va également migrer vers le nord. Donc, toutes ces zones-là vont subir des migrations sur une période de 50 ans; mais tout de même, c'est beaucoup plus rapide que ce qu'on
110 pourrait escompter si c'était laissé aller naturellement.

115 Alors, sur les impacts répertoriés - et là, ici, on parle de précipitations, on parle d'augmentation des précipitations annuelles, de la modification de la forme de ces précipitations-là - donc, ça peut être moins de neige et plus de pluie en hiver. Ça pourrait être des précipitations locales plus intenses également.

120 Concernant l'évaporation et l'évapotranspiration, il y aura une augmentation, évidemment, par suite à l'élévation de la température de l'air.

130 L'autre étape principale, c'est le ruissellement et l'écoulement fluvial. Il y aura des modifications: ça peut être des augmentations ou des diminutions. On n'est pas en mesure de préciser exactement comment, ça dépendrait du scénario de changements climatiques, du type de sol, de l'environnement, mais ce qui semble être établi ici, c'est que ça va être changé. L'étape de ruissellement Runoff va subir des changements. Et l'impact principal, c'est que le ruissellement nival va être plus hâtif et son maximum va être plus faible. Et ça, on va voir ça dans différents écosystèmes riverains, qu'ils pensent que le maximum va être plus petit et va durer moins longtemps. Donc, ça va revenir souvent dans les différentes recherches du GIEC, 135 ainsi que la recherche du Pew Center qu'on avait envoyée en annexe également.

140 Au niveau du niveau des lacs, on s'attend à ce que le niveau d'eau soit plus bas dans les Grands Lacs; que les niveaux saisonniers, comme je disais tantôt, les niveaux saisonniers maximaux soient plus hâtifs et moins importants.

145 On s'attend à ce que les isothermes des lacs, la structure thermique des lacs soit modifiée, et ça, ça pourrait nuire au renouvellement de l'eau, ce qu'on appelle le «turnover», qui est un processus important pour oxygéner et renouveler l'eau des lacs.

145 Le pergélisol va, comme les autres écozones, migrer vers le nord. Donc, on va perdre de la superficie et du pergélisol.

150 L'humidité du sol, qui va être un facteur très important pour l'agriculture, on s'attend à ce qu'il y ait une diminution de l'humidité du sol, surtout dans le sud du Canada; qu'il y aurait des déficits hydriques dans le sud de l'Ontario et en Saskatchewan.

155 Les nappes souterraines seraient susceptibles d'être moins alimentées, évidemment, parce que si le ruissellement est affecté, c'est normal que ça affecte les nappes aquifères. Le débit de base des rivières pourrait diminuer avec des impacts négatifs sur la qualité des eaux de surface.

Là, je passe un peu vite parce qu'on a dix minutes.

160 La couverture de glace, évidemment, si on parle de réchauffement global, elle peut diminuer ou disparaître; et si elle est diminuée, elle pourrait donc durer moins longtemps.

165 La variabilité hydrologique pourrait augmenter et entraîner un nombre accru d'événements extrêmes difficilement mitigeables, comme des inondations ou des sécheresses estivales plus longues.

La qualité de l'eau aussi, qui est un autre facteur important, pourrait diminuer, parce que sa température va augmenter.

170 Dans les milieux humides, c'est la même chose; si les niveaux d'eau sont plus bas, ça pourrait amener une réduction de la superficie. Les milieux humides sont très importants pour la faune aviaire. La qualité de l'eau serait également réduite.

175 Et finalement, pour la faune ichthyenne et les poissons, c'est tant la quantité et la qualité de l'eau qui va les affecter. La quantité, parce que si le niveau est plus bas, on va perdre des habitats ripariens pour la frai, l'alevinage. On va également changer des débits de cours d'eau. Puis ça, pour la frai, ça peut être nuisible. Au niveau de la qualité de l'eau, si la température est plus élevée, ça peut affecter la DBO, ça peut affecter les nutriments dissous. On peut voir un remplacement d'espèces d'eau froide par des espèces d'eau chaude.

180 Alors, évidemment, ça, c'est justement l'aspect strictement environnemental. Mais si on regarde l'impact sur les utilisateurs d'eau, évidemment la navigation pourrait être affectée: un niveau plus bas, ça veut dire la charge transportable réduite; ça pourrait générer des conflits d'usage.

185 Quant à l'énergie, évidemment, ça pourrait diminuer l'hydraulicité des aménagements hydroélectriques. On peut voir et on voit déjà, en fait, une diminution des réservoirs.

190 Et quant à l'agriculture, rapidement, plusieurs disent qu'il y aura des changements soit négatifs, positifs. C'est difficilement prévisible. Mais chose sûre, c'est que si les écozones modifient, il y aura donc une modification du paysage de l'agriculture québécois et canadien.

195 Loisirs et tourisme, c'est la même chose. S'il y a des altérations ou des perturbations au niveau des couvertures de glace et de neige, toutes les industries comme le ski, la pêche, la pêche sur glace, la motoneige, ça pourrait également être perturbé.

200 Et ce en quoi ça concerne le Québec, c'est que la majorité de ce qu'on a nommé ici concerne le Québec pour toutes les raisons ici: le Québec possède une des réserves d'eau douce les plus importantes au monde; on a énormément de milieux, donc aussi énormément de potentiels de biodiversité qu'il faut préserver; on a aussi beaucoup de milieux humides qui doivent faire l'objet de conservation accrue; on a évidemment un potentiel hydroélectrique aussi; l'agriculture et la foresterie vont être menacées, un peu comme partout, pas juste au Québec, mais ailleurs; et la voie maritime du Saint-Laurent devrait aussi nous faire penser qu'on doit tenir compte au niveau du fleuve. C'est important pour les impacts sociaux et économiques.

205 **M. DOMINIQUE NEWMAN :**

210 Alors, suite à ces constats, il y a trois recommandations que nous voudrions vous faire. La première, et la plus importante, est de tenir compte et de donner une place prépondérante, une place importante au phénomène des changements climatiques et à leurs impacts hydrologiques dans le rapport que vous allez préparer à la suite de cette audience.

215 On vous cite sur cette acétate, l'acétate 18, un extrait du Plan d'action du Québec qui a été préparé en 1995 pour la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui indiquait que c'est la responsabilité de toutes les sphères d'activités du Québec, de toutes les institutions politiques de voir comment ce phénomène affecte leur domaine d'activités et d'en tenir compte dans leurs décisions. Donc, c'est ce que nous vous proposons.

220 Nous avons remarqué que vous avez posé des questions à différents représentants ministériels pour essayer d'en savoir plus sur l'état des travaux au sujet des changements climatiques et nous avons remarqué que les représentants gouvernementaux vous ont très peu répondu. Les réponses tenaient en quelques lignes. C'est déplorable, puisqu'il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites.

225 Le contenu des acétates que nous vous présentons a été présenté et a fait l'objet de nombreuses tables, sur lesquelles des représentants du ministère de l'Environnement, du ministère des Ressources naturelles ou du ministère des Transports ont participé. C'est regrettable que ce contenu ne vous ait pas été transmis de façon plus systématique. Ils auraient dû le faire, puisqu'il y a des gens qui ont investi des énergies à la fois dans la société et au niveau du gouvernement à ce niveau-là.

230 Donc, c'est notre première recommandation: que le BAPE, dans son rapport sur la gestion de l'eau, tienne compte de l'importance des impacts des changements climatiques sur les ressources hydriques du Québec et ce, dans toutes les sphères d'usage de ces ressources.

235 Notre deuxième recommandation est à l'effet de vous demander de recommander au gouvernement du Québec, et aux commissions futures du BAPE et d'autres instances qui sont appelées à évaluer des projets, de tenir compte de façon systématique et de façon importante du phénomène des changements climatiques dans leurs évaluations d'impacts, dans leurs décisions.

240 Je vous cite ici, c'est une première puisque c'est écrit «novembre 99». Ce n'est pas vrai, le rapport n'est pas encore publié, donc ce sera décembre 99. C'est un extrait du rapport qui est en cours d'édition par la Table sur l'électricité du processus canadien, du processus national sur les changements climatiques, qui a déploré que différentes instances régulatrices et de consultation ne tiennent pas suffisamment compte des émissions, donc des causes des émissions de gaz à effet de serre et des effets, des impacts des changements climatiques dans leur processus d'évaluation d'impacts.

250 Donc, nous vous encourageons à recommander fortement qu'il y soit tenu davantage compte. C'est notre deuxième recommandation.

255 Et notre troisième recommandation porte sur les solutions qui peuvent être envisagées au phénomène des changements climatiques. D'abord, le graphique que vous voyez ici, qui n'est peut-être pas tellement clair, mais a pour but de vous sensibiliser à l'importance de l'enjeu

des engagements que le Canada a pris à Kyoto. Le Canada s'est engagé à réduire, d'ici 2008 à 2012, de 6 % ses émissions de gaz à effet de serre telles qu'elles existaient en 1970. Étant donné qu'il y a une croissance naturelle des émissions dû à la croissance de l'économie, cela représenterait, selon un scénario prévisionnel, une réduction réelle de 25 % par rapport à ce que, autrement, il serait émis comme gaz à effet de serre au Canada. C'est énorme. C'est comparable à la crise énergétique des années 70.

Et toujours dans les scénarios prévisionnels, les deux prochains graphiques sont des illustrations - celui-ci sur le Canada et le prochain sur le Québec - d'un scénario qui permettrait de remplir les engagements de Kyoto et de continuer à le faire jusqu'en 2030 au Canada.

Ce graphique représente le mixte énergétique canadien et, la partie noire en bas, la partie hydraulique de ce mixte énergétique canadien. Vous voyez, donc, la conséquence du besoin de respecter le Protocole de Kyoto est un accroissement majeur de la production hydroélectrique au Canada, et encore plus majeur au Québec, puisque le Québec sera mis à contribution non seulement pour s'alimenter lui-même mais aussi pour alimenter en énergie non émettrice de gaz à effet de serre les régions avoisinantes.

Donc, ce scénario-là que vous voyez, je dois vous le préciser, l'auteur m'a demandé de le spécifier, c'est écrit sur l'acétate que c'est des résultats préliminaires. Les travaux continuent d'être faits dans le cadre du processus national sur les changements climatiques. Il se peut qu'il y ait des légères variations, mais la tendance lourde est qu'il y a un besoin majeur d'hydroélectricité pour répondre à l'objectif de Kyoto. D'autres formes d'énergie non émettrice, comme l'éolien, contribuent mais contribuent beaucoup plus faible, et vous voyez que la part est minime sur les graphiques simplement parce que le potentiel n'est pas encore là.

Donc, ça nous amène à notre recommandation suivante, qui est de vous assurer qu'il soit reconnu que les ressources hydriques du Québec doivent faire l'objet de mesures de conservation, oui, mais également de reconnaître que leur potentiel de production d'énergie renouvelable et peu émettrice de gaz à effet de serre est un élément de la solution au problème du réchauffement global qui doit être prioritairement développé dans une perspective de développement durable.

Ce qui signifie que lorsque les impacts locaux - et il y en a - d'un nouveau projet hydroélectrique sont examinés, que l'on tienne compte également et que l'on balance, dans les recommandations et dans l'analyse du problème, l'effet qui est moins tangible, mais l'effet qui est positif d'une production accrue d'hydroélectricité, du fait que d'autres formes d'énergie, que ce soit ici ou hors de la juridiction du Québec, qui seraient produites pour subvenir à la demande.

C'est nos recommandations. Et je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

300 Merci, monsieur Newman et madame Petit. Le portrait que vous avez établi d'éventuels changements climatiques nous montre donc, au sud, une hypothèse de réchauffement et donc, éventuellement, de diminution des ressources en eau. Que dit le modèle par rapport au nord, au Grand-Nord québécois?

305 **Mme JOËLLE PETIT :**

 Vous voulez dire à l'écosystème qui irait en haut du 52e?

310 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui, en termes de pluviosité. Quelqu'un est venu l'autre jour, mais l'a dit d'une manière incidente sans le dire dans l'audience, l'a dit en pause café, que les modèles sembleraient indiquer un accroissement très considérable de la pluviosité sur l'écosystème, par exemple en haut du 50e parallèle. Est-ce que vous confirmez ça ou est-ce que vous avez des...

315

Mme JOËLLE PETIT :

 En effet, c'est que dans les milieux nordiques, effectivement, la pluviosité va augmenter forcément avec les changements climatiques, mais le problème subséquent qu'il va y avoir à ça, c'est l'adaptabilité de la faune et de la flore de l'écosystème nordique qui est, par définition, assez rustique, qui est capable de s'adapter beaucoup, mais quand on sait qu'au niveau des espèces migratoires ou de la possibilité qu'ils ont soit de se déplacer ou de soit rester endémiques et de s'adapter, ça, moi, je n'ai pas vu encore de recherches qui pouvaient faire de prévisions exactes.

325

 Mais c'est vrai que c'est une préoccupation, parce que même s'ils sont plus rustiques au niveau de l'adaptabilité, au niveau de la pluviosité, ça pourrait donner des problèmes spécifiquement pour la faune, dans le sens que si tous migrent vers le nord, le nord migre où là? Il va être pris à probablement prendre le maximum des impacts.

330

LE PRÉSIDENT :

 Je n'ai pas de doute sur les impacts biologiques et l'adaptabilité des espèces. Mon problème est le suivant: c'est que si le sud devient plus sec et si le sud aux États-Unis devient encore plus sec, et que le nord devient beaucoup plus pluvieux, la pression en fonction de grands rêves genre Grand Canal ou autres, est-ce que ça risque d'être beaucoup plus accentué que ce ne l'est maintenant?

335

M. DOMINIQUE NEWMAN :

340

 Oui. En tout cas, je peux vous confirmer que l'étude pancanadienne qui s'est penchée sur ce problème particulier, dont on vous cite quelques extraits dans une de nos annexes, l'étude pancanadienne a effectivement confirmé qu'il y aurait des problèmes d'hydraulicité

345 beaucoup plus marqués dans le bassin du Saint-Laurent que dans le bassin du nord de la Baie James et de la Baie d'Hudson.

Je sais qu'il y a -- je ne sais pas si c'est la Municipalité de la Baie James ou un autre organisme de la Baie James, je ne sais pas s'ils sont en faveur ou pas d'un déplacement de l'eau par un mode quelconque de l'un à l'autre...

350

LE PRÉSIDENT :

Oui.

355

M. DOMINIQUE NEWMAN :

... en tout cas, nous, nous n'avons pas de recommandation à faire sur cet aspect-là de la problématique, mais il semble que les effets, selon les modèles qui ont été utilisés, montrent des impacts plus grands dans le bassin du sud que dans le bassin du nord. Donc, on vous confirme ce que vous avez probablement déjà appris par d'autres intervenants jusqu'à présent.

360

LE PRÉSIDENT :

Non, mais c'est bon de voir des spécialistes ou des gens qui se sont penchés là-dessus et qui peuvent dire qu'effectivement, les modèles disent ça ou le confirment.

365

Mme JOËLLE PETIT :

Une tendance générale, là, parce qu'on reste toujours très vague dans les prévisions précises.

370

M. DOMINIQUE NEWMAN :

Nos trois sources principales sont, d'une part, les comités de l'IPCC qui ont fait des études sommaires régionales dont on vous a reproduit un extrait. Ensuite, il y a eu l'étude pancanadienne qui a fait des études province par province des phénomènes prévisibles et l'étude du Centre Pew qui a fait une étude très bien faite, sur les États-Unis, mais qui nous permet de comprendre des phénomènes qui ont lieu un petit peu plus au nord de la frontière.

375

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Justement, je voulais aller dans ce sens-là parce que je constate par le graphique que vous nous avez montré que, effectivement, les Prairies, à un moment donné, tout le bloc devient très jaune. Ça, c'est en fonction que l'effet de serre double.

385

Mme JOËLLE PETIT :

390 L'émission des gaz à effet de serre double, parce que l'effet de serre comme tel n'a pas un chiffre quantifiable. Mais si tout ce qu'on émet double, littéralement, oui, c'est ça qui va se passer.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

395 À ce moment-là, à votre avis - je reviens sur la question de monsieur Beauchamp - les pressions se feront sans doute beaucoup plus importantes pour des projets de dérivation, que ce soit Grand Canal ou tout simplement parce que l'eau qui serait la plus proche serait encore, pour ce qui est en tout cas du Manitoba, les Grands Lacs.

400 Est-ce que vous vous êtes penchés là-dessus? Ou la Baie James. Mais on parle uniquement, là, on ne parle même pas du Mid-West américain, on ne parle que d'aller régler un problème des Prairies qui seront, selon ce que vous nous montrez là, pratiquement sans eau du ciel, en tout cas.

Mme JOËLLE PETIT :

405 On n'est pas allé jusqu'à spéculer sur les innombrables conflits d'usage que ça va générer éventuellement, d'autant que là c'est étalé sur 50 ans, cette prévision-là.

410 Mais s'il fallait que ce soit sur un délai plus court que ça, je pense au volet agriculture, par exemple, où ça ne sera peut-être pas dramatique peut-être de transformer une culture en une autre. Comme, par exemple, si une zone céréalière devenait maraîchère, le seul problème, ce serait peut-être un lourd coût économique d'adaptation. Et ça, il y a plusieurs climatologues qui l'ont déjà étudié à l'Université de Montréal, que les agriculteurs peuvent s'adapter à ça, mais ça va coûter extrêmement cher pour ceux qui peuvent le faire.

415 Mais dans les cas de sécheresse anticipée extrême, où on n'aurait pas le temps ou les ressources de s'adapter - parce que ça, c'est un pays riche, imaginez tous les pays pauvres ou plus bas - il y a tout un volet qu'on n'a pas abordé, qui risque d'être très problématique. C'est le conflit d'usage et tout l'aspect légal, que mon collègue ici pourra sans doute élaborer avec plaisir.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

425 Le risque - excusez mon ignorance, là, mais on ne peut pas tous être des savants - c'est que tout en ne gaspillant pas, le reproche qui est fait présentement au Mid-West américain, c'est que, bon, ils sont en train d'assécher la nappe mais ils ont aussi fait du gaspillage pour les grandes cités genre Las Vegas, etc.

430 Dans le cas des Prairies, bon, il y a le lac Winnipegosis, si ma mémoire est bonne, ils n'ont pas d'autres façons de s'irriguer que s'il pleut. Est-ce qu'ils ont des risques eux aussi d'assécher la nappe phréatique?

Mme JOËLLE PETIT :

435 Tout va dépendre du choix qu'ils vont faire pour essayer de régler la solution. Mais je dirais que oui, ce risque-là existe s'ils manquent assez de vision pour aller effectivement épuiser une ressource qui ne se renouvellera pas.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

440 Alors, transposons ça ici. Tout le secteur de la Montérégie, etc., est-ce que le problème vous apparaît identique? La couleur n'est pas la même, là.

Mme JOËLLE PETIT :

445 Non, mais ça compte, effectivement. Au Québec - nous, on s'est juste un petit peu attardé au Québec, on n'a pas vraiment encore eu le temps de voir la problématique de l'ouest - ce qui nous semble majeur et peut-être plus, je dirais, plus urgent ou, en tout cas, plus problématique, c'est que de tempéré modéré à tempéré plus froid, on est loin de parler, je
450 pense, d'une pénurie d'eau.

Mais je ne suis pas agriculteur, je ne suis pas vraiment expert là-dessus. Moi, de ce que j'ai lu et de ce que j'en comprends - et on pourra me corriger volontiers - c'est que ce sera simplement une question d'adaptabilité de type de culture. On n'est pas encore à l'étape de
455 désertification, en tout cas des recherches que j'en ai lu.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

460 Le rapport attendu du Groupe intergouvernemental du programme des Nations Unies, c'est attendu dans X mois ou X années?

M. DOMINIQUE NEWMAN :

465 Ce serait, en principe, au début de l'an 2000 pour pouvoir servir de base à la séance qui aura lieu à La Haye en 2001. Donc, ce sera en principe au début de l'an 2000. Mais je ne suis pas en mesure de vous indiquer la date.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

470 Avant que nous allions sous presse?

M. DOMINIQUE NEWMAN :

475 Non, non, il n'est pas sous presse, à ma connaissance.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Non, non, je parle de nous, avant que nous allions sous presse au mois de février.

480 **M. DOMINIQUE NEWMAN :**

Je pourrais vérifier au niveau des dates. Je pourrai éventuellement communiquer si jamais je peux apprendre une date. Mais je sais que ça fait partie des discussions, parce qu'avant que le rapport soit émis, il est discuté dans différentes conférences scientifiques. Donc, c'est de cette manière qu'on sait que des scénarios plus élevés que 2 X CO₂ sont considérés.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Avez-vous analysé l'impact d'un quadruple effet sur le Saint-Laurent?

490 **M. DOMINIQUE NEWMAN :**

Ce n'est pas nous qui l'avons analysé. Nous prenons acte d'études qui ont déjà été faites.

495 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Non, mais avez-vous étudié sur le Saint-Laurent l'impact d'un éventuel quadruple effet?

500 **M. DOMINIQUE NEWMAN :**

Non.

505 **Mme JOËLLE PETIT :**

Je pense qu'on n'ose pas.

M. DOMINIQUE NEWMAN :

510 Et nous n'avons pas connaissance d'études qui auraient déjà été faites selon ce scénario. Mais effectivement, si le scénario 3 X ou 4 X CO₂ devient l'hypothèse principale, dans ce cas, les phénomènes que nous vous avons énumérés seront considérablement amplifiés. Et donc...

515 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que, selon la connaissance que vous en avez, le modèle canadien, le CCMA, lorsqu'il prévoit le climat futur du Québec, pour le nord, on parle de plus de précipitations et en

520 hiver et en été. Pour le sud, les conséquences pour le sud d'un climat plus chaud seraient plus d'évaporation et un changement dans le type de précipitations. C'est-à-dire un climat plus convectif, plus orageux donc, plus local, avec plus de ruissellement, et donc, ça viendrait changer complètement l'hydrologie des bassins versants. Ce qui veut dire que dans le sud, au Québec, on aurait moins de précipitations l'été et plus l'hiver.

525 Est-ce que ça correspond aux données que vous avez?

Mme JOËLLE PETIT :

Oui, tout à fait.

530

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

535 Vous parlez également de déficits hydriques des Grands Lacs. Si on essaie de voir ce que ça veut dire sur le Saint-Laurent, on peut supposer une diminution du débit du Saint-Laurent. Par ailleurs, le réchauffement de la calotte polaire risque d'amener de l'eau salée en plus grande quantité dans le Saint-Laurent, donc un refoulement de l'eau salée plus vers Québec et Montréal.

540 Est-ce que vous avez des données sur l'équilibre de ça ou l'effet sur...

Mme JOËLLE PETIT :

545 Je sais qu'il y a quelqu'un qui fait une recherche - je crois que c'est à l'Institut Maurice Lamontagne - sur justement le brassage des eaux. Parce que bon, le Saint-Laurent est un estuaire; c'est une rencontre d'eau douce et d'eau salée. Je sais qu'il y a quelqu'un qui est en train de faire une étude sur un modèle là-dessus. Je sais que c'est en cours d'étude. C'est tout ce que je peux dire pour le moment.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

550

D'accord. Dans vos tableaux, vous semblez proposer, d'après vos recherches, que l'hydroélectricité serait une voie qui pourrait permettre de limiter ou de réduire les gaz à effet de serre. Qu'en est-il du transport, des modes de transport?

555 **M. DOMINIQUE NEWMAN :**

560 Au Québec, grosso modo, 40 % des émissions de GES proviennent du secteur du transport, ce qui est plus élevé que ce que l'on trouve dans le Canada, en moyenne. Donc, au Québec, là où il y a un effort particulier à faire, c'est au niveau des émissions de transport, qui sont liées souvent à des décisions non pas techniques sur les automobiles, non seulement ça, mais également des décisions d'aménagement urbain: on parle de l'étalement urbain, on parle de l'encombrement sur les voies de communication.

565 Nous ne siégeons pas sur ces tables-là, mais ça fait partie des questions qui sont
examinées dans le processus national sur les changements climatiques et c'est un beaucoup
plus grand défi que de codifier, de trouver un moyen de quantifier les effets de l'étalement urbain
sur les changements climatiques, que de quantifier des quantités d'énergie ou des quantités
d'un certain produit qui est utilisé à une certaine fréquence.

570 C'est un énorme défi, ici, aux États-Unis également et dans les pays industrialisés en
général, que de trouver des moyens de transformer l'objectif national de réduction des
émissions de gaz à effet de serre en une certaine obligation des communautés locales de
restreindre ou de gérer leur étalement urbain ou de gérer différemment leurs politiques, d'avoir
des politiques urbanistiques différentes.

575 Ça, dans la perspective où toutes les actions qui devront être faites selon les avenues
préconisées par le Protocole de Kyoto, devront être quantifiables, devront pouvoir
éventuellement être échangeables. Donc, une entité qui, par ses gestes, contribue à la
réduction des émissions de gaz à effet de serre, par des changements dans l'aménagement,
580 que cette personne-là puisse échanger ce qu'elle a accompli avec quelqu'un d'autre qui a des
émissions de sources industrielles ou autres.

C'est un défi. Je ne sais pas si ce défi pourra être relevé. Et ce serait dommage qu'on
évacue tout cet élément-là de la problématique parce qu'il est peu quantifiable.

585

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Pour atteindre rapidement ce 25 % que nous devons atteindre - vous l'avez bien dit -
rapidement, c'est-à-dire...

590

M. DOMINIQUE NEWMAN :

2008 à 2012. Et on prend, en moyenne, dans les modèles 2010, habituellement.

595

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Avec ce que vous venez de dire, il faut que les sociétés s'habituent à se véhiculer de
façon électrique?

600

M. DOMINIQUE NEWMAN :

Oui.

605

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Même le transport en commun?

M. DOMINIQUE NEWMAN :

610 Oui, à commencer par le transport en commun.

Mme JOËLLE PETIT :

615 Effectivement, l'électrification du transport en commun serait une alternative. Ce serait vraiment à implanter et à souhaiter. Ce qui rend ça difficile, c'est justement la structure des premières et deuxième couronnes. Si on veut mettre un transport ou un train électrique ou un monorail ou quelque chose, ça peut se faire dans une certaine distance du centre, mais ça ne pourra pas se faire de la plaine à Montréal.

620 Alors, le fait qu'on ait commencé à étaler des premières et des deuxième couronnes, les deuxième couronnes sont complètement à la merci d'avoir une à deux voitures. Alors, même si les solutions existent pour des alternatives au transport, même la voiture électrique, le fait que le Québec reste très étalé, va toujours être un problème à l'instauration de ces solutions-là. Parce que technologiquement, on les a.

625 Et on peut aussi s'inspirer de ce qui se fait en Europe. Parce qu'en Europe ou je prends l'exemple de Mexico ou d'autres villes, ils ont déjà essayé toutes sortes de techniques pour changer les comportements et, très souvent, ça a pris presque quinze à vingt ans avant d'instaurer un comportement.

630 Je vous donnerais l'exemple de Mexico, qui est assez connu, où pour réduire la pollution urbaine et le smog, on avait demandé aux gens de prendre leur voiture un jour sur deux. Ceux qui avaient une plaque impaire prenaient tel jour. Ce qui est arrivé, c'est que les gens se sont acheté une deuxième voiture et ils l'ont immatriculée avec le chiffre alterne, de façon à pouvoir circuler tous les jours. Alors, l'idée de base était bonne, sauf qu'il y a toujours un petit malin qui va la contourner.

640 Ça fait que l'éducation doit partir du mode de vie, essentiellement. C'est vrai que les transports est un gros volet, puis je ne dis pas d'éliminer la voiture de la planète, mais c'est comme: est-ce qu'on a besoin de quatre voitures par bungalow? Ça, c'est une autre chose. Et on a un voisin au sud qui est pire que nous là-dessus; les gens naissent souvent avec des voitures entre les jambes. C'est extrêmement difficile. Il faut partir avec un comportement de base important.

645 Mais l'électrification des transports doit être promue. Et ce qui la rend difficile, c'est que tant que les gens vont continuer à faire des deuxième et des troisième couronnes, ça va être extrêmement difficile et coûteux. Alors, politiquement, c'est pratiquement très difficile à pousser.

650 **M. DOMINIQUE NEWMAN :**

655 J'aimerais ajouter quelque chose au niveau des dates des objectifs. Donc, le Protocole de Kyoto prescrit que la réduction doit être obtenue en moyenne dans la période 2008 à 2012. Donc, ça peut vouloir dire que les États étant ce qu'ils sont, qu'ils vont attendre la dernière année pour réaliser qu'ils ont un problème à respecter leur moyenne, d'une part; et ça, c'est si le Protocole de Kyoto est ratifié et entre vigueur, ce qui n'est pas le cas.

660 Et un des joueurs majeurs qui est absent pour le moment sont les États-Unis. Et les élections présidentielles et législatives américaines pourraient jouer un rôle déterminant pour savoir si les États-Unis se joindront ou pas. S'ils ne se joignent pas, on ne sait pas si quelque chose entrera en vigueur. Et la date la plus rapprochée possible d'entrée en vigueur et de ratification du Protocole de Kyoto serait 2002 actuellement; donc 2002 pour des obligations qui commencent en 2008.

665 Donc, si ça se réalise, ça voudra dire qu'un coup de barre majeur devra être accompli, ce qui implique éducation du public, que les gens réalisent les conséquences des choix qu'eux font ou des choix que leur municipalité fait, ce qui est très loin d'être évident. On est à mille lieux de là, et c'est pour ça qu'il est important que le plus de gens en parlent et le plus de gens soulignent les causes et les effets liés aux changements climatiques.

670 Et un autre aspect est le prix. Si les mécanismes monétaires prévus dans le Protocole de Kyoto fonctionnent, le résultat sera que ce qui a le plus d'effet, générateur de gaz à effet de serre, coûtera plus cher pour le consommateur. Donc, il faudra que le consommateur soit déjà préalablement informé pour qu'il accepte de payer plus cher, pour qu'il ne renverse pas le premier gouvernement qui voudra lui imposer une hausse de prix. Donc, tout se tient ensemble.

LE PRÉSIDENT :

680 Alors, madame Petit, monsieur Newman, merci beaucoup.

M. DOMINIQUE NEWMAN :

Merci beaucoup.

685 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite l'Association des biologistes du Québec, s'il vous plaît. Alors, bonsoir, monsieur, mesdames!

690 **M. CLAUDE LANGLOIS :**

Bonsoir! Mon nom est Claude Langlois. Je suis le président de l'Association des biologistes du Québec. J'ai à ma droite Hélène Laramée, qui est directrice pour la région de

695 Montréal de notre association; et à ma gauche, Marie-Josée Auclair qui est administratrice au conseil d'administration de l'Association.

700 Il nous fait plaisir de vous présenter, ce soir, un résumé du mémoire qu'on vous a déjà fait parvenir et qui présente les principales recommandations de notre association. Alors, l'Association des biologistes regroupe des professionnels qui oeuvrent dans le domaine de la biologie ou d'une science connexe. Par leur champ de pratique, les biologistes sont directement concernés par les décisions gouvernementales dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles. C'est dans ce contexte que nous vous transmettons nos commentaires sur la gestion de l'eau dans le contexte des audiences publiques.

705 Alors, il y a plusieurs principes directeurs qui doivent guider le gouvernement dans l'élaboration d'une politique de l'eau. D'abord, l'eau est un bien collectif essentiel à la survie de tous les êtres vivants et c'est une ressource qui doit être considérée comme communautaire.

710 Ensuite, la gestion de l'eau doit être durable et prudente et elle doit garantir la conservation des ressources et des écosystèmes aquatiques pour les générations actuelles et futures.

715 Enfin, les usages multiples de l'eau doivent être harmonisés de manière à fournir des avantages sociaux, économiques et environnementaux à tous les Québécois, sans toutefois compromettre la santé et la sécurité du public.

720 Alors, l'ABQ propose donc que la politique de l'eau soit fondée sur une gestion rationnelle de la ressource, selon un ordre de priorité établi en fonction d'une hiérarchisation des usages. Il faudrait d'abord privilégier l'utilisation pour l'eau potable; ensuite, la mise en valeur de l'eau comme ressource récréative ou communautaire; et en dernier lieu, l'exploitation commerciale. Le gouvernement doit aussi adopter pour la politique de l'eau une approche de gestion intégrée des ressources par bassin versant pour concilier les différents usages et assurer une utilisation polyvalente.

725 Au Québec, la consommation globale moyenne en eau potable est nettement plus élevée que la moyenne canadienne et la consommation résidentielle est plus de deux fois supérieure à celle observée au Royaume-Uni et en France. Les gouvernements et les municipalités doivent donc adopter des mesures incitatives visant à réduire la consommation d'eau de façon à ce que les citoyens et les entreprises développent des comportements et des technologies permettant d'économiser l'eau potable.

735 Les gouvernements doivent développer une tarification de l'eau qui soit équitable pour tous, qui serait basée non pas seulement sur le coût réel de distribution, ce qui défavoriserait les petites municipalités, mais aussi sur une approche par catégories d'usagers.

L'ABQ ne croit pas cependant que la privatisation des services d'approvisionnement et de traitement des eaux soit une solution souhaitable à court terme. Une agence privée ne

permettrait pas d'offrir, à un prix moindre que celui des services publics, des garanties équivalentes quant à la qualité des services.

740

Le Québec a fait des progrès considérables dans la gestion de ses eaux municipales en un peu plus de 20 ans. La plupart des systèmes n'ont cependant pas de traitement bactérien et les réseaux d'égouts municipaux sont souvent de type unitaire. En conséquence, le taux de bactéries coliformes reste souvent trop élevé dans les cours d'eau récepteurs pour permettre les activités récréatives telles que la baignade.

745

Les municipalités, appuyées par les gouvernements, doivent donc chercher des moyens de réduire la charge bactérienne dans les cours d'eau, notamment en changeant les réseaux unitaires par des réseaux de conduites séparées pour les eaux usées et les eaux pluviales.

750

Depuis une vingtaine d'années également, d'importants progrès ont été réalisés vers la réduction de la pollution d'origine industrielle. Malgré une baisse de ces rejets, le milieu aquatique reste encore aujourd'hui très affecté par la pollution historique. Les gouvernements doivent donc maintenir le contrôle et la surveillance et accentuer la restauration des milieux aquatiques dégradés, ce qui nécessitera parfois des interventions coûteuses pour que les cours d'eau récupèrent les usages perdus.

755

La qualité de l'eau est mauvaise dans plusieurs bassins agricoles et l'état de santé de certains cours d'eau est inquiétant, en termes de pollution et en termes de perte de biodiversité. On peut citer le cas de la rivière Boyer, où les frayères d'éperlans sont mises en péril, ou encore celui de la rivière Yamaska, où la qualité de l'eau est mauvaise sur presque toute la longueur de la rivière.

760

L'ABQ croit que les gouvernements doivent accélérer le programme d'assainissement dans le secteur agricole, notamment par un resserrement de la réglementation et en favorisant une modification des pratiques agricoles et une utilisation réduite des pesticides.

765

Les gouvernements fédéral et provincial devraient aussi coordonner leurs efforts de recherche et de développement technologique, notamment par l'intermédiaire de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent, pour développer et subventionner des programmes de prévention et de contrôle de la pollution qui sont adaptés aux besoins des agriculteurs.

770

Dans le sud du Canada, on a constaté, au cours des 50 dernières années, la disparition d'une proportion importante des milieux humides au profit de développements maritimes, industriels ou encore routiers. Le développement hydroélectrique et la construction de barrages ont, par ailleurs, altéré de façon irréversible les qualités naturelles de nombreuses rivières et leur qualité comme habitat faunique. Enfin, les coupes forestières sans protection adéquate d'une bande riveraine et les coupes forestières totales ont des effets néfastes sur la qualité de l'eau et les habitats aquatiques.

775

780

Une réglementation adéquate devrait donc assurer la protection des rives et des zones inondables et y interdire toute construction ou tout empiètement susceptible d'affecter la qualité de ce milieu comme habitat faunique.

785

Le gouvernement doit mettre en place également un programme de classification de rivières patrimoniales qui soit bien intégré dans le réseau existant des aires protégées au Québec. Ce programme est essentiel pour soustraire certaines rivières à des activités de développement qui sont incompatibles avec des objectifs de conservation.

790

On devra aussi raffermir la réglementation associée à l'exploitation forestière, de façon à réduire les impacts des pratiques forestières actuelles sur la faune aquatique.

795

Les eaux souterraines font partie intégrante du cycle de l'eau et les problèmes de quantité ou de qualité qui y sont associés pourraient menacer aussi les eaux de surface et l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Le statut juridique actuel, qui est lié à la propriété immobilière, peut engendrer des conflits d'usage et rendre très difficile la protection des réserves d'eaux souterraines. Il faut donc revoir ce statut juridique et donner aux citoyens et aux institutions publiques le pouvoir réel de gérer les ressources en eaux souterraines et d'en contrôler l'exploitation et ce, même sur des terres privées.

800

Les risques de surexploitation d'une nappe aquifère sont très élevés en l'absence d'une connaissance appropriée des conditions hydrogéologiques du milieu. Il y a des échanges continuels entre les cours d'eau de surface et les eaux souterraines, et les impacts potentiels de la réduction ou de l'épuisement des nappes phréatiques seront importants pour la consommation humaine, mais aussi pour les écosystèmes aquatiques.

805

Le gouvernement doit donc instaurer un système de contrôle de l'exploitation des eaux souterraines par le biais d'une autorisation de captage qui ne pourrait être octroyée si les connaissances sur la nappe aquifère concernée sont insuffisantes quant à la qualité et quant à la quantité de l'approvisionnement disponible.

810

Dans les cas de prélèvements à des fins commerciales, le gouvernement pourrait confier l'exploitation des eaux souterraines à une société nationale, qui verrait à ce que les projets bénéficient à la collectivité et ne nuisent pas à la qualité de vie des citoyens. On pourrait aussi instaurer un système de redevances proportionnelles au volume capté.

815

La disponibilité des réserves d'eau non polluées et sûres est de plus en plus reconnue comme une priorité mondiale. Le Québec, qui renferme à lui seul 3 % des ressources mondiales en eau douce, doit donc se donner dans ce contexte une politique internationale claire. Plusieurs projets internationaux sondent en effet les possibilités que le Québec devienne un fournisseur à grande échelle d'eau potable vers l'étranger. Plusieurs pays ont cependant des besoins d'eau davantage à cause d'un manque de technologies et d'expertises que par manque réel de réserves d'eau.

825

Le Québec devrait donc tenir compte des considérations éthiques et des pressions grandissantes liées au partage de la ressource eau sur la planète, notamment en adoptant une politique de diminution de la consommation domestique et industrielle de l'eau sur son territoire.

830 Le Québec doit aussi exporter son savoir-faire technique et scientifique dans le domaine de l'eau pour devenir un leader mondial en matière de transfert d'expertises et de technologies.

835 L'exportation massive d'eau en vrac par bateau-citerne ou autrement n'est pas une solution acceptable sur le plan environnemental. Les risques d'épuisement des réserves d'eau de surface ou souterraine seraient trop grands compte tenu de la fragilité de l'équilibre écologique du cycle de l'eau. Les projets visant à détourner des rivières ou des plans d'eau vers l'étranger ne sont pas non plus acceptables.

840 Les nombreux projets de dérivation de rivières réalisés au Québec ont mis en lumière des impacts sur le milieu biophysique, notamment une érosion accrue des sols, un appauvrissement de la faune et de la flore aquatique et l'introduction d'espèces exotiques. Le gouvernement doit donc légiférer pour interdire les exportations massives d'eau en vrac ou par détournement de cours d'eau.

845 Dans la mesure où des études scientifiques préalables fourniraient une évaluation fiable des disponibilités en quantité des eaux souterraines, le gouvernement pourrait autoriser l'exportation d'eau souterraine, mais sous forme d'eau embouteillée seulement, ce qui garantirait le maximum de retombées économiques pour le Québec, tout en minimisant le gaspillage d'eau.

850 En conclusion, le Québec doit mettre en place une stratégie qui soit concertée avec le gouvernement fédéral, les autres provinces canadiennes, de même qu'avec les autres pays, de façon à influencer les politiques canadiennes nord-américaines et mondiales en matière de gestion de l'eau. Cette concertation est essentielle pour gérer efficacement des menaces
855 globales sur l'eau telles que les gaz à effet de serre, les changements climatiques, les précipitations acides et le transport à longue distance des polluants toxiques.

Je vous remercie. On peut répondre à vos questions, si vous le désirez.

860 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Langlois. Votre résumé m'a semblé parfois changer ou modifier certaines positions dans le texte principal ou peut-être clarifier. Je voudrais vérifier avec vous. En page 6 du texte du mémoire central, à propos de l'eau de consommation, vous dites:

865 «On doit imposer un ticket modérateur à toutes les catégories d'utilisateurs en visant une tarification.»

Et là, vous avez une tarification à l'usage au volume que vous recommandez dans la poursuite du Conseil canadien des ministres. Puis après ça, vous demandez un coût universel

870 par catégorie, ce qui voudrait dire que l'eau coûterait le même prix à Québec, à Montréal ou à Sorel. Donc, il y aurait une espèce de standard qui serait établi. C'est bien ça?

M. CLAUDE LANGLOIS :

875 Oui. En fait, ce qu'on propose, c'est qu'il y ait des mesures incitatives et le ticket modérateur est, dans ce sens-là, une mesure incitative essentielle, d'après nous, et la tarification de l'eau.

880 Par contre, on ne doit pas, en développant un système de tarification de l'eau, défavoriser les petites municipalités, dont le coût d'amortissement d'un système d'approvisionnement par tête d'habitant est certainement plus élevé que celui d'une grosse municipalité, et à ce moment-là, un peu comme le fait Hydro-Québec, par exemple, d'uniformiser les coûts à travers la province pour que les usagers paient sensiblement le même prix pour la même consommation d'eau.

885

LE PRÉSIDENT :

890 Les gens qui défendent les petits gagnants et les gens moins fortunés dans la société dénoncent l'idée d'un ticket modérateur appliqué à l'individu. C'est-à-dire qu'ils militent beaucoup pour qu'on mette des compteurs d'eau, par exemple, dans les industries, voire même dans les institutions, pour vérifier, dans les entreprises. Mais quand il s'agit de l'appliquer à des individus, ils ont peur de l'effet pervers sur les plus pauvres. Comment vous réagissez à une argumentation comme celle-là?

895 **M. CLAUDE LANGLOIS :**

900 Effectivement, nous, on propose également qu'il y ait un ticket modérateur pour les entreprises. C'est certain qu'on doit tarifer l'eau de telle sorte qu'il y ait des mesures incitatives aussi à la réduction de la consommation d'eau pour les industries. En ce qui a trait à un système de tarification pour les gagne-petits, je pense qu'il peut y avoir une consommation minimale qui serait, par exemple, gratuite et au-delà de laquelle il y aurait une tarification.

905 Mais je pense que, un peu comme on le fait avec l'électricité, les gens devraient être en mesure d'accepter un coût qui est universel par catégorie d'usagers, dans la mesure où ils ne sont pas défavorisés parce qu'ils habitent une petite municipalité.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

910

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

915 Est-ce que vous avez -- parce qu'on a souvent posé la question sur la relation entre la
tarification et la réduction de la consommation et l'économie d'eau, et on a eu des statistiques
qui se contredisent carrément. Et ce que plusieurs nous ont expliqué, c'est que l'impact sur la
consommation de la tarification des ménages ou individuelle est nulle, parce qu'il s'agit d'une
consommation structurelle et que les approches privilégiées, c'est plutôt des approches de
surtaxe pour les piscines, de surtaxe pour les arrosages ou des règlements d'arrosage et que la
920 consommation individuelle est structurelle, de toute façon. Et quel que soit le prix, elle
continuera d'être la même. La Ville de Montréal nous a dit, cet après-midi, 400 litres par
personne par jour.

925 Alors, pour recommander la tarification, est-ce que vous avez des données qui
permettent de faire le lien entre la tarification et la réduction de la consommation?

M. CLAUDE LANGLOIS :

930 Non, on n'a pas de données précises. Et d'ailleurs, la recommandation qui vise la
tarification n'est pas le seul moyen que le gouvernement devrait envisager. On dit bien aussi,
dans une autre recommandation, qu'il doit y avoir des mesures incitatives adoptées qui peuvent
être autres. Et je pense que...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

935 Et d'ailleurs, vous le dites avant même.

M. CLAUDE LANGLOIS :

940 C'est ça, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je ne sais pas si c'est un ordre de préférence, mais...

945 **M. CLAUDE LANGLOIS :**

950 C'est ça. Puis il faut bien réaliser que, au Québec, il se consomme par tête d'habitant,
juste au niveau résidentiel, plus de deux fois ce qui se consomme en France ou au Royaume-
Uni. Et on n'inclut pas la consommation industrielle là-dedans, qui évidemment pourrait
expliquer une partie de la différence.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ça, là-dessus aussi, on a discuté beaucoup des statistiques là-dessus.

955

M. CLAUDE LANGLOIS :

C'est ça, j'imagine que vous avez vu ces statistiques-là plusieurs fois. Donc, en fait, notre recommandation vise à demander au gouvernement d'établir une politique claire de diminution de la consommation.

960

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'économie de l'eau, oui, d'accord.

965

M. CLAUDE LANGLOIS :

Et la tarification de l'eau, je pense, est un des moyens. On n'a pas de statistiques, par contre, qui nous permettent de...

970

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Sur la hiérarchisation des usages: d'abord, l'eau de boisson comme premier; et deuxièmement, les activités récréatives; et troisièmement, l'exploitation commerciale. Certains nous proposent de mettre en deuxième lieu la production d'aliments, c'est-à-dire tout le secteur de l'agriculture.

975

M. CLAUDE LANGLOIS :

La production?

980

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'aliments.

985

M. CLAUDE LANGLOIS :

En gros, l'agriculture?

990

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui. Étant donné que vous avez eu certains paragraphes sur le monde agricole, c'est pour ça que je vous pose la question.

995 **M. CLAUDE LANGLOIS :**

Oui. Bien, écoutez...

1000 **Mme HÉLÈNE LARAMÉE :**

Votre question, c'est?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :
1005 C'est sur la hiérarchisation des usages.

Mme HÉLÈNE LARAMÉE :
1010 Bien, c'est sûr que si c'est pour l'usage domestique, si on veut faire pousser des tomates, il faut mettre de l'eau naturellement pour être capable de les manger. Ensuite, on met les autres qui viennent après, les autres usages. Mais disons que c'est pour que la personne puisse subvenir à ses besoins, en fait. C'était les priorités.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :
1015 C'était ça l'idée?

Mme HÉLÈNE LARAMÉE :
1020 C'était ça l'idée qui était derrière une priorité. Et les usages récréatifs sont intimement liés, quand on pense à la pêche, quand on pense au plaisir de jouer dans l'eau, sont liés au cycle de l'eau puis aux besoins de ce grand cycle de l'eau. Autrement, ça n'existe pas. Si on dérive l'eau, si on l'envoie ailleurs, le Saint-Laurent réduit, les lacs réduisent et l'effet de serre est là. Mais les priorités sont pour les personnes d'abord et ensuite, on s'en va vers les autres usages, si on le faisait en deux coups.
1025

M. CAMILLE GENEST, commissaire :
1030 Très bien. Vous mentionnez:
«Une agence privée ne permettra pas d'offrir, à un prix moindre que celui des services publics, des garanties équivalentes quant à la qualité des services.»

Plusieurs compagnies privées nous ont dit le contraire.

1035 **M. CLAUDE LANGLOIS :**

Ça ne m'étonne pas.

1040 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Sur quoi basez-vous votre affirmation?

M. CLAUDE LANGLOIS :

1045 Sur l'expérience que nous donnent différents... quand on examine l'actualité, autant dans le domaine de l'environnement que dans plusieurs autres domaines, on voit souvent la création ou des affirmations qui prétendent que parce qu'on confie un mandat à l'entreprise privée, ça va nécessairement diminuer l'ensemble des coûts.

1050 Et je pense que ce qui est important de noter, c'est qu'on dit «pour maintenir une qualité de service équivalent». Une qualité de service, ça veut dire un contrôle de qualité aussi. Et si on parle d'approvisionnement d'eau, on parle énormément d'investissements pour assurer le contrôle au niveau de la qualité bactériologique, de la qualité physico-chimique et du suivi au niveau de la quantité de contaminants ou de l'absence qu'on souhaite de contaminants dans
1055 l'eau potable.

Ce suivi-là, actuellement, il est exercé par des laboratoires gouvernementaux ou encore des laboratoires accrédités, mais il y a énormément d'infrastructures gouvernementales qui appuient cette surveillance-là. Et ce qu'on prétend, c'est qu'il n'y a pas d'entreprise privée qui va
1060 être capable de le faire à meilleur coût avec une qualité égale à celle...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1065 Est-ce que dans la qualité de service, vous comprenez le contrôle démocratique par les citoyens, l'accès à l'information et la transparence qu'offre habituellement le secteur public?

M. CLAUDE LANGLOIS :

Je ne comprends pas le sens de votre question.

1070

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1075 Est-ce que vous avez comparé la qualité de service du privé et la qualité de service du public? Ce que je vous demande, c'est: est-ce que dans la qualité de service, en préférant dans vos options le public, est-ce que les aspects de contrôle démocratique de transparence, d'accès à l'information sont des éléments qui font partie de la qualité de service.

M. CLAUDE LANGLOIS :

1080 Oui, c'est sûr qu'en termes de concertation, par exemple, et en termes de consultation, en termes d'information auprès du public, oui, ça fait partie aussi de la qualité du service qui est offert par...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1085

Donc, ce sont des valeurs ajoutées quand on compare le public et le privé.

M. CLAUDE LANGLOIS :

1090

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1095

Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1100

Eaux souterraines, je vois dans votre mémoire que vous dites: «Il faudrait prélever des redevances proportionnelles au volume capté.» Et dans le résumé, vous avez aussi apporté la notion d'une société nationale pour l'exploitation. Société nationale qui ferait seulement ces prélèvements de redevances ou si vous voyez une société nationale qui serait, en fait, la nationalisation des compagnies de commercialisation de l'eau en bouteille présentement, donc qui ferait en plus l'exploitation de la ressource?

1105

M. CLAUDE LANGLOIS :

En fait, le principe que l'on veut mettre de l'avant, c'est que l'exploitation de l'eau souterraine doit d'abord et avant tout servir aux collectivités locales et régionales, et ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des citoyens locaux et régionaux.

1110

Donc, pour nous, une société nationale de gestion de l'exploitation souterraine pourrait garantir ça dans la mesure où les profits ou les projets seraient justement gérés pour la collectivité.

1115

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

De gestion, une société nationale de gestion.

M. CLAUDE LANGLOIS :

1120

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1125 C'est ça et non pas une société qui, elle-même, commercialiserait.

M. CLAUDE LANGLOIS :

1130 Non, non.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1135 Bon, voilà pour ma première question. J'en avais une autre. Quand vous dites que vous ne croyez pas que la privatisation des services soit une solution souhaitable, vous ajoutez «à court terme» dans votre mémoire. Et puis vous dites: «L'entreprise privée peut cependant jouer un rôle important dans la livraison de services d'approvisionnement.» Donc, qu'est-ce que vous voulez dire par là?

M. CLAUDE LANGLOIS :

1140 Effectivement, je pense que l'entreprise privée a beaucoup de place à prendre dans la réalisation et la prestation de services, autant au niveau approvisionnement qu'au niveau de traitement. Lorsqu'on dit que la privatisation du système ou - je ne me souviens plus des termes qu'on utilise - qu'une agence de privatisation n'est pas recommandable pour la gestion de
1145 l'ensemble du système, c'est uniquement dans le contexte où la gestion dans un bassin versant donné ou à l'intérieur d'une municipalité donnée pour l'approvisionnement et l'épuration qui s'en va dans un cours d'eau, il y a toute une relation à faire avec l'ensemble de l'environnement local et il n'y a généralement pas beaucoup de spécialistes ou d'expertises dans les entreprises
1150 privées qui offrent des services de traitement ou d'approvisionnement d'eau. Cette expertise-là se trouve au niveau des gouvernements, principalement.

Donc, c'est dans cette optique-là qu'on dit que l'agence de privatisation n'est pas souhaitable.

1155 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1160 Ce qu'on nous répondait, entre autres, en fin d'après-midi aujourd'hui, les gens de la FTQ, là-dessus, ils disaient: «Non, il n'en est pas question, parce que les municipalités, qui ne peuvent pas avoir en leur sein même le personnel ou l'expertise pour le faire, peuvent toujours au niveau du ministère des Affaires municipales trouver les programmes où on pourra à un moment donné mettre en commun certains services et trouver l'argent nécessaire pour que ce soit fait, mais au public seulement, et jamais, ni à court terme, ni à moyen terme, ni à long terme, avec un apport de partenariat ou de gestion du privé.»

1165 Qu'est-ce que vous répondez à ça?

Mme MARIE-JOSÉE AUCLAIR :

1170 Je ne crois pas qu'il est nécessairement exclu toute forme de participation de l'entreprise
privée. C'est que c'est la responsabilité de gestion d'ensemble des opérations, si on se
comprend bien, qui demeurerait sous la responsabilité gouvernementale, mais ça n'exclut pas
qu'il y ait des entreprises privées qui puissent participer à quelques opérations. Mais la
responsabilité demeurerait sous la responsabilité gouvernementale. C'est l'essence de notre
préoccupation dans ce sens-là.

1175

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et ma dernière question, c'est que je veux revenir sur la première question que monsieur
Beauchamp vous a posée. C'est qu'en plus de dire, toujours dans votre mémoire de base: «il
1180 faudrait un ticket modérateur à toutes les catégories d'usagers», c'est que vous dites: «il faut
que la tarification de l'eau soit plus élevée». Bien sûr, présentement, on ne peut pas dire: «Ça
coûte tant l'eau, et tous les services jusqu'au robinet, le coût est...»

Mais mettons que demain matin, il est évalué, ça y est, on le sait, ça coûte tant par
1185 propriété. Je dois comprendre dans votre proposition qu'il faudrait augmenter ce tarif-là. Donc,
les gens qui ont les moyens, tant mieux; ceux qui n'ont pas les moyens devront payer un
supplément de ce qui est présentement la portion de leur loyer, par exemple, qui est consacrée
par leur propriétaire au service d'eau. C'est bien ce que je dois comprendre dans votre...

1190 **M. CLAUDE LANGLOIS :**

Ça veut dire qu'actuellement, on paie comme propriétaire une taxe d'eau, qui ne couvre
certainement pas l'essentiel des dépenses de traitement et d'approvisionnement en eau dans les
municipalités. Il y a beaucoup d'autres taxes ou subventions cachées qui embarquent là-dedans.
1195 Alors, quand on parle d'un système de tarification qui présente...

En fait, le système de tarification, on le veut équitable. Donc, on ne veut pas qu'il
défavorise les gens parce qu'ils sont éloignés, parce qu'ils vivent dans les régions éloignées,
puis parce que ça coûte plus cher parce qu'ils sont moins nombreux dans leur municipalité.
1200 Donc, c'est pour ça qu'on parle d'un coût universel, un peu le même principe qu'Hydro-Québec,
par exemple, avec ses tarifs.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1205 Même s'ils ont des puits individuels?

M. CLAUDE LANGLOIS :

Non, mais là, on ne parle pas de la même chose.

1210

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

D'accord, là, vous parlez de réseau.

1215 **M. CLAUDE LANGLOIS :**

On parle du réseau, nous, pour la tarification.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1220

Mais là, l'iniquité peut se produire avec ceux qui ont des puits, par exemple, là.

M. CLAUDE LANGLOIS :

1225

Bien, s'ils ont des puits, ça leur prendrait un permis de captage. Bon, est-ce qu'il faudrait à ce moment-là imposer une redevance sur le volume? Possiblement aussi.

1230

Je pense que le principe qu'il faut retenir, c'est que l'eau - on l'a vu dans la présentation précédente - va devenir de plus en plus rare et, au Québec, on la gaspille. Donc, il faut trouver un moyen pour qu'on diminue le gaspillage. Et les tickets modérateurs, je pense, sont un des moyens.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1235

Mais les gens, cet après-midi, nous disaient: «Si c'est ça, il va falloir qu'on choisisse entre payer le chauffage, payer l'éclairage ou payer l'eau ou s'acheter de la nourriture. Si en plus de tout ce qu'on a à payer...» et c'était des représentants de groupes à faibles revenus et ils disaient: «À un moment donné, le choix, c'est celui-là: on paie le chauffage, l'électricité ou le marché. Alors, si en plus il faut qu'on ait un tarif d'eau, on est fichu.»

1240

Mme HÉLÈNE LARAMÉE :

1245

Effectivement, je comprends. Moi, j'habite dans le coin de Rigaud et un cas vous a été soumis dernièrement à Saint-Jean-sur-Richelieu pour justement un conflit d'usage entre les besoins en eau d'une municipalité versus des gens qui ont des puits en montagne, et on est allé chercher l'eau, et les puits se sont trouvés à avoir un moins grand volume disponible ou pas d'eau du tout.

1250

Dans le fond, on revient à ce qui est la question de fond, c'est un conflit d'usage et, donc, l'avantage d'avoir une société versus le privé, pas nécessairement juste pour trancher la question mais pour faire le poids de ceux qui n'en ont pas beaucoup.

Et qu'on ait un puits... je fais juste mettre en parallèle ce que vous soulignez, puis qui me paraît présent. On essaie de se donner une façon de gérer l'eau à l'avenir et c'est le propos

1255 des réflexions qu'on se fait. Les gens qui ont un puits, généralement ne vont pas demander aux
voisins de les aider, à moins de très bons amis, pour savoir pourquoi la pompe ne fonctionne
pas ou pourquoi il y a une baisse d'eau. Ils s'organisent et ils paient un montant quel qu'il soit,
ils en défraient la facture. Puis dans le moment, c'est à titre de propriétaire de l'eau, si on veut.
Ils s'organisent en conséquence.

1260 Ils consomment probablement - ce serait bien intéressant d'avoir des chiffres là-dessus -
mais je pense qu'ils consomment probablement de façon un peu plus serrée leur eau. Ils la
gaspillent peut-être moins à laver l'entrée avec le boyau ou répéter souvent le lavage de la
voiture. Quand il n'y en a pas, il n'y en a pas, surtout si on a un puits de surface parce qu'on est
1265 à petit revenu. Alors qu'on va aller en ville, puis on parlait de ticket modérateur, ça se fait
encore.

Et encore là, je suis certaine qu'il n'y a personne qui a parlé des systèmes d'irrigation
des pelouses qui sont cachés. C'est une autre façon de consommer l'eau et le soir qu'on voudra.
1270 Les gens soulèvent les piscines parce qu'elles sont très visibles. Mais quand on continue là-
dedans, on se rend compte que c'est beaucoup plus de l'éducation qui est à faire dans tout ça,
que ce soit en milieu agricole, en milieu urbain ou en milieu rural, où il y a beaucoup de puits et
on s'en vient à la contamination.

1275 Je suis certaine que vous avez rencontré ce problème-là, parce que je reviens à
l'éducation, sensibiliser les gens. Parce que je pense que la Commission, c'est aussi un
exercice d'éducation. Quand on regarde en milieu rural, la question des aménagements pour
l'eau potable, mais pour le traitement de l'eau usée, je suis certaine que c'est une bombe à
retardement ça, puis c'est la question financière encore. On n'en parle pas, on cache le
1280 problème parce que ça va coûter, aux petits gagnants, ça va coûter trop cher. Mais la réalité
est là. On souille les eaux des rivières, on fait dériver des canalisations, mais on n'en parle pas
parce qu'en politique, on va perdre des votes. Et je pense que la question est là.

1285 Le cycle de l'eau est fondamental. Et tant qu'on ne voudra pas comprendre que le cycle
de l'eau, elle peut se purifier, mais elle se contamine. Et plus on met de l'asphalte, plus elle
roule rapidement, plus on fait de la monoculture, plus... alors, c'est toute une question de
cycle.

1290 À mon avis, si on voulait résumer tout ça, tant qu'on n'aura pas compris qu'il faut en
prendre soin... parce que les pays ailleurs où on dit qu'il en manque, souvent c'est parce qu'ils
n'ont pas les moyens, ils n'ont pas la technologie de conserver l'eau qui tombe ou ils n'ont pas
accès à l'eau qui est souterraine et, donc, ce n'est pas parce qu'il n'y en a pas du tout. Je ne
généralise pas, là, mais en fait, ce n'est pas parce qu'il n'y en a pas, c'est parce qu'on s'en sert
mal. Et donc, le cycle de l'eau est affecté, en plus des autres causes. On manque notre coup.

1295 Donc, il faut une société non privée pour la gérer. C'est à peu près ça.

Mme MARIE-JOSÉE AUCLAIR :

1300 En fait, j'aimerais revenir à ce que madame Gallichan, vous disiez tantôt. Il y a des
gens qui manifestent des préoccupations parce que s'ils avaient à défrayer des coûts pour
obtenir de l'eau, bon, ça pourrait être une contrainte pour eux. Je comprends que ça pose
effectivement, probablement, un problème par rapport à l'accessibilité à la ressource. Mais il y
1305 aurait peut-être une façon de prévoir, dans un système toujours de ticket, de prévoir un système
d'accès minimal à la ressource peut-être spécifique pour certains, dépendamment de la situation
des gens.

 Mais le principe pour nous, c'est de mettre en place un système qui nous permettra
d'abord d'économiser l'eau, parce que c'est une ressource importante qui est menacée. On le
1310 voit à long terme. Même à moyen terme, on sait que c'est menacé. Alors, c'est l'esprit de notre
recommandation dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

1315 C'est ça. On ne s'acharnera pas sur les manières. Ce qui est très clair chez vous, c'est
que vous percevez la question d'équité en termes de régions.

M. CLAUDE LANGLOIS :

1320 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1325 Beaucoup, alors qu'évidemment, ceux qui sont venus intervenir ici, sont venus surtout
en pensant à l'ensemble montréalais, ce qui est une autre problématique. Alors, pour ce qui est
des moyens, on essaiera de se dépatouiller dans ça. Alors, merci beaucoup de votre
collaboration.

M. CLAUDE LANGLOIS :

1330

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1335

On voit que vous êtes des biologistes, vous avez le souci de la ressource et de sa conservation.

M. CLAUDE LANGLOIS :

1340

Merci, au revoir.

LE PRÉSIDENT :

1345

Merci bien.

Alors, monsieur Raymond Perrier. Alors, on a parlé latin hier soir et même un peu grec, et je m'aperçois que la bonne tradition ne cessera pas puisqu'on a quelques citations, y compris de Caton l'Ancien. Bonsoir, monsieur Perrier. Allez-y.

1350

M. RAYMOND PERRIER :

Bonsoir, monsieur le président, madame, monsieur le commissaire! Je voudrais commencer par vous féliciter pour le travail énorme de consultation que vous avez fait et je suis content pour vous que ça se termine bientôt, vous devez commencer à être essouffés.

1355

LE PRÉSIDENT :

Comme dit l'autre, bravo pour votre programme!

1360

M. RAYMOND PERRIER :

Oui et puis bon travail de rédaction après.

1365

Alors, on vous a sans doute - ça a été quand même très long, vous avez ratissé le Québec - on vous a sans doute parlé de ce problème que je veux souligner ce soir, le problème de l'acquisition des connaissances de base dans le domaine de l'eau et, donc, le problème des réseaux de tout acabit dans le domaine de l'eau.

1370

Mais cependant, comme vous avez pu constater dans le mémoire, je me suis limité à celui de la météorologie et à celui de l'hydrométrie, alors les deux réseaux qui sont vraiment à la base de la gestion de l'eau, sans oublier les autres dans le domaine des eaux souterraines, dont je ne me suis pas trop préoccupé parce qu'ils n'existent pas, et non plus des autres

1375 domaines très sérieux du milieu hydrique et du milieu environnemental, etc., où il y a des réseaux qui sont peut-être moins affectés par les compressions budgétaires que ceux de la météorologie et l'hydrométrie.

1380 Ce que je veux dans ce mémoire signaler dans le fond, c'est l'incroyable réduction qui a été subie par ces deux réseaux, et les inquiétudes que cela me pose à moi et, j'imagine, à d'autres qui oeuvrent dans le milieu, face aux enjeux du millénaire qui commence très bientôt.

1385 Mes principales conclusions, c'est-à-dire que les données de base nécessaires à la gestion de l'eau ont été tellement diminuées depuis dix à quinze ans qu'elles sont devenues insuffisantes; deuxièmement, que l'évolution récente de l'acquisition des connaissances hydrologiques et météorologiques va complètement à l'encontre de la réalité historique depuis cent cinquante ans. Et je pense qu'on ne peut pas changer le sens de l'histoire comme ça sans payer le coût à un moment donné. Troisième chose, les réseaux de stations de mesure qui devraient permettre de suivre à la trace la qualité comme la quantité de notre ressource naturelle numéro 1, qui est l'eau, ils sont dans un état pour le moins désolant.

1390 Et ma conclusion globale, c'est que les réseaux doivent être restaurés. Et je ne le dirai pas en latin.

LE PRÉSIDENT :

1395 Ah! oui, c'est vrai, vous l'avez écrit en latin.

M. RAYMOND PERRIER :

1400 Je l'ai écrit en latin, c'était, comme toutes les citations qui sont là d'ailleurs, pour donner un peu de fantaisie à ce mémoire qui autrement prendrait une allure drôlement alarmiste.

LE PRÉSIDENT :

1405 Reticuli restituendi sunt.

M. RAYMOND PERRIER :

1410 Avec le ton que donnait Caton à son discours. Alors, j'ai fait un peu d'histoire aussi. J'ai fouillé l'histoire de la météorologie et de l'hydrométrie au Canada. On retourne cent cinquante ans en arrière. Je l'ai fait pour une raison bien simple: d'abord, pour montrer le cheminement laborieux; deuxièmement, pour rendre hommage à un certain nombre de personnes clés et d'organismes clés qui ont été des pionniers là-dedans.

1415 Et je vais les nommer tout de suite, la Commission des eaux courantes du Québec, de 1910 à 1950, ça a été un pionnier extraordinaire, avec monsieur Olivier Lefebvre, monsieur Bourbonnais, monsieur Legendre, monsieur Bolduc, des gens extraordinaires qui nous ont tous

quitté, bien sûr. En même temps ou en parallèle, les gens des Terres et Forêts, monsieur Kieffer et monsieur Villeneuve, qui sont partis également, ont mis au point un réseau en parallèle pour les fins spécifiques des forêts: la sylviculture, la lutte aux incendies forestiers.

1420

Et puis à partir des années 60, un troisième groupe très important aux Richesses naturelles, suite aux travaux du département des ressources hydrauliques, donc les Slivitzky, les Hendler, les Villeneuve encore une fois, Pesant, qui ont donné un essor vraiment très très marquant au réseau hydrologique et aux études hydrométéorologiques.

1425

Je voudrais à partir de ça simplement montrer sur trois graphiques... et si vous permettez, je me servirai du projecteur. Alors, l'évolution du réseau des stations météorologiques suit une courbe constamment ascendante, à partir des premières installations vers 1850, 1870, expérimentales au début; mais de façon opérationnelle, ça commence vers 1870.

1430

Les Services météorologiques canadiens ont été créés en 1871 et on voit tout de suite que des stations s'installent pour les besoins de l'époque: la navigation fluviale, les chemins de fer, etc. Puis par la suite, l'hydroélectricité va arriver et la gestion des problèmes que les eaux apportent, donc, régularisation, inondations. Donc, à partir de 1970, vous avez une première courbe ascendante assez marquée, qui est liée à l'action 1910, oui, jusqu'à 1950, c'est le travail de la Commission des eaux courantes.

1435

Tout de suite après, un deuxième palier assez raide. On est dans l'après-guerre, le développement économique. Là aussi une deuxième poussée dans le développement hydroélectrique, l'essor de l'agriculture, toutes sortes de raisons, les Terres et Forêts qui protègent davantage leurs forêts, donc une deuxième poussée.

1440

Et la troisième, avec la révolution tranquille, avec aussi la Décennie hydrologique internationale, une fois que tu as poussé vers le haut des réseaux météorologiques, on atteint au-delà de 450 stations avec observateur. Et à la suite de... bien, on verra un peu plus loin pourquoi ça retombe et ça retombe de façon aussi dramatique.

1445

Je vous montre tout de suite l'évolution en parallèle du réseau hydrométrique. Alors, l'évolution du nombre de stations suit une courbe à peu près pareille. On la voit moins bien ici, moins détaillée, parce que ce sont des histogrammes à tous les dix ans. Les histogrammes montrent quand même à peu près la même chose à partir du début du siècle. La courbe commence ici, un peu avant 1900 et elle va jusqu'en 1995. Vous avez à peu près la même chose.

1450

1455

Alors, les stations de débit et les stations de niveau d'eau ont augmenté avec la Commission des eaux courantes, ensuite avec le Département des ressources hydrauliques et troisièmement avec le ministère des Richesses naturelles, pour atteindre un maximum dans les années 75. L'histogramme, on peut le placer en 75 puisqu'il couvre la période 71 à 80. Et ensuite, une descente vertigineuse sans explication pour le moins technique.

1460

Dernier élément visuel, c'est une carte qui illustre sur l'ensemble du Québec la répartition des stations hydrométriques. Dans la partie nordique, il n'y a à peu près rien. Il ne subsiste aujourd'hui que quelques stations; ce sont les triangles. Dans le sud du Québec, on voit qu'il y a une répartition convenable ici, dans la plaine du Saint-Laurent, le sud, et un petit peu le long du fleuve. Déjà, dans l'Outaouais supérieur, c'est très clairsemé. Sur la Côte-Nord, il n'y a à peu près rien comme station, quand on songe qu'on a un nombre important de rivières qui ne sont même pas mesurées. Certaines l'ont déjà été.

Je termine avec les acétates, avec quelques chiffres. De 1985 à 1998, sur une période de 13 ans, les stations météorologiques passent de 425 à 226 - ça, ce sont des stations avec observateur - une baisse de 47 %. Par ailleurs, les stations hydrométriques diminuent de 506 à 245, de 1975 à 1995, sur une période de 20 ans, une chute de 51 %.

Du côté de la météo, je voudrais le signaler tout de suite, je le vois écrit, c'est la continuité des observations qui est la grande misère de ces coupures. La continuité des observations, c'est ce qui fait la richesse, dans le fond, de ces données-là. Si vous coupez, bien, il va falloir faire des études laborieuses lorsqu'un jour, peut-être, vous pourrez rétablir une station au même endroit et dans les conditions d'exposition, d'ouverture à peu près semblable.

Alors, pour illustrer ce point-là, encore une fois, entre 1990 et 1998, 126 stations ont cessé leurs opérations: une station a plus de 100 ans de données là-dessus; 10 entre 75 et 100; 19 de 50 à 75 ans de données; 55 ont de 30 ans à 50 ans de données. Les autres, disons que c'est des stations de moindre longueur.

Je m'arrête là-dessus pour les chiffres. Je retourne pour terminer avec mes suggestions. Alors, pourquoi une réduction de 50 % des stations dans les dernières années? C'est de toute évidence, après avoir parlé avec de nombreuses personnes, non pas un travail de rationalisation, mais c'est les conditions de compression budgétaire qui ont forcé les gestionnaires, même ceux qui ont la meilleure volonté, à limiter les dégâts mais à couper les stations. C'est la même chose en hydrométrie, c'est la même chose qu'en météorologie. C'est la même chose aussi dans d'autres réseaux que je n'ai pas abordés.

Rationalisation, c'est un mot qui est invoqué souvent pour dire: «On a fait un travail d'élagage» et c'est vrai. C'est vrai pour la première étude de rationalisation qui a été faite, dans les années 75-76, pour le réseau hydrométrique. Une autre a été faite tout de suite après pour les réseaux météorologiques; elle s'est terminée en 80. Dans les deux cas, on a conclu à la nécessité d'enlever un certain nombre de stations qui étaient là en double. De temps à autre, il y avait des stations peut-être un peu trop près les unes des autres, mais il y avait aussi des réseaux d'étude qui avaient fonctionné pendant une dizaine d'années. Je pense au réseau de la rivière Eaton, de la rivière Bécancour, un autre dans la forêt Montmorency au nord de Québec.

Pour des fins d'étude, on mettait en place des stations et au bout de 10 ans, ces données-là permettaient de déterminer que, par exemple, sur tel type de bassin versant en

1505 montagne, on pouvait diminuer et ramener ça à 5 ou 6 stations plutôt que 25 et obtenir la même
qualité d'interpolation, d'obtention de moyennes ou de connaissance des extrêmes, etc.; toutes
les données, en somme, qu'il faut avoir pour bien comprendre le cycle hydrologique.

J'insiste là-dessus, les gestionnaires n'ont pas eu à prendre des décisions de coupure,
1510 la décision était prise à même les budgets. Il s'agissait de limiter les dégâts dans la plupart des
cas.

Et je pense qu'il faut absolument reconstruire, restaurer ces réseaux-là; non seulement
les restaurer, mais les améliorer. Pourquoi? Parce que nous sommes en face d'enjeux
1515 majeurs, ceux auxquels vous allez vous confronter tout de suite lorsque vous allez écrire vos
recommandations pour une nouvelle politique de l'eau. Il faut des données et elles ne sont plus
là. Il faut des données pour gérer au jour le jour; il en faut pour gérer à long terme; il en faut
pour comprendre les changements climatiques, dont parlaient madame Petit et monsieur
Newman. Il en faut et elles ne sont pas là. Celles qui existent sont insuffisantes; elles sont
1520 souvent tronquées, coupées.

Et il faudrait aussi améliorer les instruments de mesure. Il faut penser qu'un
thermomètre, ça date. Le premier thermomètre imparfait date de Galilée, Fahrenheit,
Rhéomur, le Celsius qui est venu après. Ça date quand même de deux cents ans ces
1525 thermomètres-là. On mesure encore, que ce soit la température de l'eau, celle du sol ou celle
de l'atmosphère, on mesure avec des thermomètres au mercure qui vous donnent une précision
de 1/10°.

Or, on est en train, côté changements climatiques, de parler de 6/10°, au niveau
1530 global, mondial, d'augmentation depuis le début du siècle. La précision n'est tout simplement
pas là. Et de nombreux chercheurs l'ont souligné et demandent qu'on rectifie ces choses-là,
qu'on les replace dans le contexte où on joue avec de très petites fluctuations et qu'on n'a tout
simplement pas les réseaux pour le faire, sans oublier que sur les océans, les réseaux sont
maigres. Il y a des stations mais ce n'est pas très élaboré.

1535 Alors, donc, vous avez vu mes recommandations. Je les répète très très brièvement:
qu'on remette rapidement en opération toutes les stations anciennes, enfin, un bon nombre de
stations anciennes, puisque c'est celles-là qui est le plus payant de remettre en opération tout de
suite, puis on n'a pas à faire une grosse réflexion là-dessus.

1540 Deuxièmement, recruter et former des équipes d'entretien des stations, de relevés sur
le terrain et de traitement des données. Ça, c'est long et il faut commencer tout de suite, parce
que ça ne sort pas de l'université ou des cégeps, ce genre de personnes là. C'est des gens qui
ont, bien sûr, une formation technique, mais qui doivent recevoir pendant plusieurs mois, pour
1545 ne pas dire une couple d'années, une formation sur le terrain.

Troisième chose, réaliser conjointement - conjointement, je parle d'Environnement
Canada et Environnement Québec ou, enfin, du gouvernement fédéral et du gouvernement du

1550 Québec puisqu'ils sont partenaires dans cette aventure - de réaliser une étude de conception et de mise en opération de réseaux météorologiques et hydrométriques renouvelés, la densité répondant aux normes internationales, appareil de mesure de plus haute qualité, si possible; qu'on modernise les instruments de mesure dans le réseau existant; et qu'on dégage les budgets pour permettre de redonner non seulement des réseaux, mais de redonner au personnel une fierté, une motivation qu'ils ont perdue.

1555

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1560

Merci, monsieur Perrier. Dites-moi, dans les bonnes années où le système marchait, ces réseaux d'observation, est-ce qu'ils avaient du personnel permanent ou est-ce qu'il y avait des contrats de service qui étaient faits avec des gens habitant dans la région et qui pouvaient faire ça avec une petite subvention annuelle? Comment ça marchait?

1565

M. RAYMOND PERRIER :

Oui, vous aviez les deux. Les deux cohabitaient, si on peut s'exprimer ainsi. Des stations avec observateur sur le terrain, ce sont des gens qui reçoivent à peu près - actuellement, encore, il y en a - 1 000 \$ par année. C'est un coût ridicule par rapport à l'opération elle-même. C'est un coût de bénévolat, quoi, pour qu'il n'ait pas à faire des dépenses pour travailler pour ses concitoyens. Donc, 1 000 \$ par année, par station. Quand on coupe 200 stations ou 126, comme on a montré tantôt, ce n'est pas des montants faramineux, quand on parle d'une vingtaine de variables qui sont mesurées deux fois par jour.

1575

À côté de ça, vous aviez, bien sûr, les stations principales où les opérations se font à toutes les heures, je veux dire les observations - je parle toujours de météo là - ça, ça coûte plus cher et ça se fait par des gens qui sont permanents. Il n'y en a pas beaucoup de ces stations-là.

1580

Les réseaux hydrométriques. Alors, vous avez des observateurs sur place qui reçoivent une petite rémunération pour aller lire une échelle limnimétrique, donc les niveaux. Par contre, vous avez des relevés, pas de terrains, mais de rivières où on mesure les débits. Et c'est une opération qui est assez longue, avec des instruments de précision. C'est une technique qui demande quelques heures, dépendant de la largeur du cours d'eau, tout ça. Et à chaque moment où on fait ce type de mesure, ce sont des employés permanents qui fonctionnent en équipe et qui doivent être permanents, parce que le travail est très technique.

1585

Ça répond à votre préoccupation?

1590

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1595

Monsieur Perrier, ayant eu un père astronome amateur, je me suis ramassée un jour avec mon cameraman dans le milieu d'un champ à Dolbeau, où j'ai interviewé un astrophysicien qui était rattaché à une de... un dernier des Mohicans, à l'époque. Il observait les étoiles la nuit, en plein hiver, parce que Dolbeau se trouvait sur la même ligne, le même parallèle que Paris et la France avait besoin de ces données-là. En plus, il faisait de l'observation météorologique.

1600

Je me suis informée pendant la première partie d'audience: «Ces données qui étaient fournies à Paris et les observations météorologiques que faisait cet astrophysicien, qu'est-ce qui se passe maintenant?» J'ai compris que maintenant Environnement Canada fournit tout cela, donne les services, etc.

1605

Par vos mots de tout à l'heure et ceux de quelques personnes qui nous ont visités il y a peut-être une semaine, vous dites: «Ces données qui existent, maintenant sont tronquées.» Vous, vous avez dit ça. Ceux de la semaine dernière nous expliquaient que c'était flou ce qui arrivait parce qu'il fallait maintenant essayer de développer un système où on voit de façon beaucoup plus précise, par exemple, les régions du Québec, etc. Votre phrase m'a frappée et m'a remémoré toute cette démarche que j'avais faite il y a, quoi, près de dix ans maintenant.

1610

Pourquoi dites-vous que c'est tronqué? Donc, il faudrait que nous allions plus loin que ce que la météo d'Environnement Canada nous donne? Il faut défaire ce qu'ils nous ont fourni à tous les jours?

1615

M. RAYMOND PERRIER :

Non, non. Excusez-moi, madame Gallichan, le mot «tronqué», je l'ai employé à bon escient, je pense, mais dans un contexte de données où la continuité est absente. Les données où vous avez, par exemple, cinquante ans de données et, tout à coup, il y a un vide, et ce vide-là, il est irremplaçable. C'est bien difficile d'obtenir une continuité après s'il manque trois ans ou cinq ans. C'est dans ce sens-là que je parle de données tronquées. Et vous en avez créé un vide en coupant des stations comme ça brutalement par manque de budgets. C'est de ça que je voulais parler.

1620

1625

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

D'accord, mais ces statistiques-là ne sont-elles pas quelque part dans des archives où un chercheur ou un étudiant pourrait aller les récupérer pour reprendre, je dirais, le temps perdu?

1630

M. RAYMOND PERRIER :

1635

Pour reprendre le temps perdu, il faudrait une autre station. Il faut des stations qui ne sont pas trop lointaines, faire des corrélations et essayer de rebâtir ce qui pourrait manquer. Mais si on n'ouvre pas une station qui est fermée, on ne la rouvre pas, on aura toujours une série tronquée, dont l'usage reste limité. C'est encore utile - grand Dieu! j'espère qu'on ne les jettera pas - cependant, c'est difficile de les utiliser. C'est plus difficile de les utiliser.

1640

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Dans ces stations, si elles rouvraient demain matin, qu'est-ce qui se passerait? Il faut envoyer de préférence du personnel permanent? C'est des stations exclusivement météorologiques. Il y a les hydrométriques aussi, mais parlons des météorologiques. C'est ce qui m'intéresse pour le moment. Donc, comment voyez-vous l'organisation de cela? Et ça peut signifier combien comme budget, vous qui avez été dans la fonction publique longtemps?

1645

M. RAYMOND PERRIER :

1650

Oui. Ce sont des budgets relativement modestes, malgré tout. Une équipe qui remet en fonction des stations se promène, trouve un observateur à un endroit donné et installe de l'équipement. Cet équipement-là, pour une station ordinaire mais permanente, c'est de l'ordre de quelques milliers de dollars, pas beaucoup plus que ça. Des thermomètres, des pluviomètres et quelques instruments additionnels, vous avez une station qui vous donne des données climatologiques utiles dans l'immédiat et utiles à long terme aussi.

1655

Alors, si on rouvre une station qui a fonctionné pendant 100 ans puis qui a été coupée - je ne me rappelle plus laquelle, je pourrais la retrouver - vous allez pouvoir, au bout de quelques années, faire des corrélations entre les données actuelles et les données des stations voisines, et raccorder ça avec les données anciennes de la station, simplement des corrélations.

1660

Et on voit, par exemple, la tendance des données à telle station de 1900 à 1980. Il y a un vide jusqu'en 1998; c'est 18 ans. C'est énorme, c'est trop, c'est peut-être trop. Mais enfin, avec une nouvelle station, on pourra probablement les raccorder et tenter d'avoir une continuité. Ce n'est pas irrécupérable, autrement dit.

1665

Mais pour revenir à votre point, ça ne coûte pas la fin du monde. Cependant, il faut avoir du personnel qui connaît la météorologie, qui est capable d'aller installer des instruments, qui est capable d'enseigner à un observateur ce qu'il faut faire. C'est peut-être une semaine d'ouvrage par station, peut-être davantage. C'est quand même important, mais ça peut se faire rapidement. C'est là où ça va être le plus payant, parce qu'on va récupérer des stations qui ont déjà une histoire, au lieu de partir à zéro. C'est important au point de vue climatologique long terme.

1670

1675

Pour des données d'opération, on peut commencer n'importe où. On n'a pas besoin tellement du passé, c'est pour des opérations quotidiennes. Vous avez des décisions à prendre

1680 sur quoi que ce soit où la météo intervient, régularisation d'un barrage, bien, vous pouvez mettre une station tout de suite et commencer. Pour vos décisions immédiates, ça va, mais pas pour des études à long terme. Et il y a beaucoup d'études à long terme qui s'en viennent. Il y en a beaucoup qui se font, il y en a d'autres à venir.

1685 Le gros problème qui me chatouille bien gros, c'est qu'on a mis d'énormes sommes d'argent, avec raison, dans le développement de modèles; mais en même temps, l'argent n'a pas été mis au niveau des données elles-mêmes. Un modèle, aussi bon soit-il, n'est pas meilleur que les données qu'on lui fournit. Si les données ne sont pas assez précises, si elles sont tronquées ou peu importe, vous aurez toujours de la difficulté à avoir des renseignements
1690 finaux qui soient convenables.

Est-ce que vous me suivez? Je pense aux changements climatiques, c'est certain. Les scénarios 2 X CO₂ qu'on prévoit pour dans 50 ans ou dans 30 ans ou dans 25 ans, dans certains modèles, ce n'est pas tellement que les modèles ne sont pas bons, je pense qu'ils sont
1695 raisonnablement bons, mais il faut leur fournir des données convenables. Or, ces gens-là utilisent des données d'un peu partout et elles ne sont pas toutes de la même qualité. Voilà.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1700 Les phares pour la navigation avec gardien de phare ont été remplacés par des systèmes autonomes.

M. RAYMOND PERRIER :

1705 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1710 On ferme les tours de contrôle de l'aéroport en Gaspésie et sur la Côte-Nord. La navigation est dirigée de Québec ou de Montréal, la navigation aérienne.

Est-ce que les nouvelles technologies, informations, télécommunications, les réseaux satellitaires à référence spatiale peuvent être des substituts au moins partiel de stations avec observateur?

1715

M. RAYMOND PERRIER :

1720 Ça se fait actuellement. Vous permettez une dernière acétate peut-être? Vous avez ici différentes stations. En haut, à droite, c'est une station conventionnelle très équipée. Vous avez des alternatives à ça, vous avez... bien, elles ne sont pas toutes là. Vous avez, en bas aussi, une station conventionnelle avec un abri de Stevenson et des thermomètres pour mesurer les températures.

1725 Mais vous avez d'autres alternatives, vous avez d'autres moyens. Vous avez le radar, ici en bas, qui vous donne des images à toutes les cinq minutes d'un très vaste territoire, environ 150 kilomètres de diamètre. Vous avez aussi des ballons sondes; ça, ça va, ça a toujours existé. Vous avez les images satellitaires en plein centre et vous en avez à toutes les quinze minutes à peu près. Ça complète des données de base mais ça ne vous donne pas le temps qui fait à Gaspé, par exemple.

1730 Ce qui n'apparaît pas sur cette photo, ce sont les stations automatiques. Je n'ai pas de photo, malheureusement, mais j'ai le réseau du gouvernement fédéral de stations automatiques, il y en a une trentaine, stations automatiques, qui sont très avantageuses à certains points de vue et qui ont leurs désavantages aussi. Alors, vous voyez, il y en a une
1735 cinquante. Je pense que c'est 53 là-dessus, plusieurs stations automatiques.

Les balises Campbell scientifiques, il y en a 27. Puis il y en a de différents types. Ce sont des balises autonomes qui vous donnent les observations au rythme que vous voulez. Vous les lisez quand vous voulez. C'est très avantageux, bien sûr. Vous n'avez pas besoin
1740 d'être sur place. Il n'y a pas besoin d'observateur. Par contre, la fiabilité est un peu moins bonne. Ça brise de temps à autre. C'est là trois-quatre jours à ne rien donner. Et deuxièmement, surtout, c'est que les appareils de mesure que vous avez là-dessus ne sont pas aussi précis que les appareils existant dans les stations avec observateur.

1745 Alors, Gaspé, vous devez l'avoir là-dessus. Gaspé aéroport, oui, est équipé de ce type de balise. La plupart des stations synoptiques, c'est-à-dire les stations où on prend des mesures à toutes les heures, sont équipées maintenant de ce type de balise. Ça a des bons côtés, comme je vous dis, puis ça en a des moins bons aussi, la précision est moins bonne.

1750 Par exemple, les observations visuelles, la visibilité, les nuages, tout ça, la station ne vous donnera pas ça ou elle va vous donner une visibilité dans le sens d'une piste d'aéroport. La visibilité peut être bonne à côté; elle n'est pas bonne dans ce sens-là. C'est ce qu'elle vous donne. Bien sûr, c'est fait pour les aéroports, alors ça vous donne la visibilité sur la piste. C'est un exemple.

1755 Est-ce que ça répond, monsieur Genest?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1760 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1765 Alors, monsieur Perrier, je pense qu'on pourrait continuer longtemps à vous interroger. Je pense, par ailleurs, que la démonstration est faite. Vous avez fait une assez belle démonstration de la situation des observations et des systèmes de connaissance dans ce

domaine-là. Alors, merci beaucoup d'avoir pris la peine de colliger ça, d'être venu nous rencontrer pour nous le dire. On va essayer d'en tenir compte. Merci.

1770

M. RAYMOND PERRIER :

Merci, monsieur le président.

1775

LE PRÉSIDENT :

Alors, pause santé dix minutes et on revient avec l'Ordre des agronomes.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1780 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

L'Ordre des agronomes, sans doute.

1785

M. ANDRÉ PROULX :

C'est en plein ça. Bonsoir! Alors, sans plus tarder, je vais m'attarder au texte qui est relativement court, et à partir du texte, on pourra faire des petits rapports et peut-être répondre à vos questions par la suite. Comme ça, je serai sûr et certain de ne pas faire de bévues et d'omettre des points qu'on considère très importants. Vous allez sûrement le constater, il y a beaucoup de points aussi qui recourent les opinions qui ont été émises précédemment et à notre grand bonheur, d'ailleurs. Alors, je commencerai immédiatement par...

1790

1795

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous demander votre nom et d'identifier vos collègues.

1800

M. ANDRÉ PROULX :

Oui, excusez-moi. Mon nom est André Proulx. Je suis le vice-président de l'Ordre des agronomes du Québec. J'ai avec moi notre directrice générale, madame Claudine Lussier, agronome également; et monsieur Hughes Groleau, agronome et administrateur président de la section de l'est du Québec. On est une grande famille. Je m'excuse d'avoir fait cette omission.

1805

Alors, en préambule, l'Ordre des agronomes du Québec, ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur les agronomes et régi par le Code des professions, a pour mandat d'assurer la protection du public en garantissant la qualité des services professionnels offerts dans son champ d'expertise. L'Ordre des agronomes compte quelque 3 000 membres oeuvrant dans tous les secteurs de l'industrie agroalimentaire, tant au chapitre de l'agroenvironnement, de la production, de la recherche, que de la transformation et de la mise en marché.

1810

L'Ordre des agronomes partage également la responsabilité de prendre en charge l'intérêt des tiers dans les dossiers relevant de son domaine d'activité et met l'expertise de la profession au service de la société. Ainsi, les agronomes s'intéressent particulièrement à la gestion de l'eau, car nous avons à coeur de développer une conscientisation accrue des impacts des activités agricoles sur la qualité et la pérennité de la ressource eau.

1815

L'Ordre des agronomes du Québec a le plaisir de présenter ses commentaires et recommandations à l'occasion de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec.

1820

Mise en situation. Depuis le début de la révolution verte, la gestion de l'eau n'a cessé de soulever de nombreuses questions. Si certains ont fait de la gestion de l'eau une préoccupation

1825 quotidienne, alors que d'autres en faisaient une consommation abusive, tous s'entendent aujourd'hui pour agir avec circonspection.

1830 L'Ordre des agronomes s'inscrit donc dans ce processus de réflexion et de planification et se questionne, par ailleurs, sur le rôle que joue la ressource eau dans le maintien et le développement de l'industrie agroalimentaire. Avons-nous le mode et le cadre de gestion appropriés pour utiliser adéquatement la ressource et contrôler ses usages? L'eau est-elle si abondante que nous le croyons? Nous possédons un grand nombre de données sur cette ressource, mais disposons-nous des informations appropriées pour prendre des décisions judicieuses?

1835 L'Ordre constate qu'il y a un manque de connaissances scientifiques sur l'état des ressources en eau souterraine et de surface, comme le soulignait d'ailleurs le document de consultation publique. Qui plus est, l'acquisition de ces connaissances est le préalable essentiel pour une gestion éclairée de la ressource.

1840 Bien que tout délai à l'établissement d'un mode de gestion homogène à l'échelle provinciale et à l'implantation d'interventions visant la protection de la ressource soit périlleux, l'Ordre désire informer le Bureau d'audiences que le présent mémoire s'inscrit davantage dans un mode préventif.

1845 Au niveau des aspects généraux, le processus de prise en charge de nos cours d'eau connaît une croissance constante et, selon l'Ordre, il suit une évolution normale. Hier encore, nous traitions les effluents municipaux. Sources ponctuelles de polluants, ces effluents furent circonscrits et traités avec facilité à l'aide de technologies avant-gardistes mises au point au Québec.

1850 Nous devons être fiers des résultats obtenus, mais aussi se rappeler que le programme d'assainissement urbain ne s'est pas réalisé en deux ou trois ans. Force est aussi d'admettre que les efforts consentis à ce chapitre ont été passablement atténués par l'impact du développement de l'industrie agroalimentaire sur ces mêmes cours d'eau. L'Ordre des agronomes admet que le législateur et les différents ministères concernés ont également pris conscience de la situation et ont adopté certaines mesures par priorité pour remédier à cet état de fait.

1860 En effet, depuis 1997, plusieurs initiatives et stratégies gouvernementales, telles que les règlements sur la réduction de la pollution d'origine agricole, le Code de gestion des pesticides, la Stratégie de protection des cours d'eau, la Stratégie pour assurer la protection des écosystèmes en milieu agricole, et bien d'autres, ont été mises en place afin de réduire la pollution diffuse d'origine agricole. Ces mesures constituent un premier pas et nos efforts ne devraient pas se limiter à celles-ci.

1865 De plus, il ne faudrait pas s'attendre à des résultats palpables dans un délai de deux ou trois ans d'application de ces mêmes mesures. Au même titre que pour l'assainissement urbain,

1870 nous devrions envisager un échéancier à moyen et long termes. Nous devrions également
 1875 retenir que les motifs et activités pour lesquels l'agriculture était pointée du doigt au début du
 1880 débat sur l'eau ont déjà fait l'objet d'interventions et de modifications importantes. Bien que la
 1885 nature même de la pollution diffuse d'origine agricole modifie les règles usuelles et fasse appel à
 des approches et technologies différentes, nous encourageons fortement le gouvernement à
 poursuivre ses démarches et à déployer les ressources humaines et budgétaires nécessaires
 pour remédier à la situation.

1875 L'utilisation par une minorité de mauvaises pratiques agricoles - exemple, labours dans
 le sens de la pente - entraîne des conséquences souvent responsables de la pollution diffuse
 entachant ainsi la réputation de toute notre agriculture.

1880 L'Ordre des agronomes veut attirer l'attention du législateur sur le peu de mesures de
 1885 contrôle-terrain qui existent relativement au suivi de l'impact des pratiques agricoles sur l'eau et
 sur l'environnement. Le législateur s'est déjà prévalu par le passé de son pouvoir de délégation
 en matière d'application de règlement. Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux
 des résidences isolées, le Q-2,r,8, est un bon exemple où l'inspecteur municipal est
 responsable de son application.

1890 Sachant que certaines pratiques agricoles sont préjudiciables à la ressource eau, ne
 serait-il pas temps d'envisager un mécanisme similaire adapté au milieu agricole pour renforcer
 l'usage des bonnes pratiques? Un meilleur encadrement ou contrôle est nécessaire puisque le
 suivi par les producteurs agricoles sur la base de leur bonne volonté peut atteindre rapidement
 ses limites.

1895 Il est important de rappeler que l'eau est indissociable de l'aménagement du territoire.
 Dans ce contexte et avec la mise en place des plans de développement de la zone agricole, ne
 serait-il pas approprié d'inclure la gestion de l'eau à l'intérieur des schémas d'aménagement des
 MRC?

1900 Les eaux de surface. Depuis longtemps, les eaux de surface font l'objet d'analyses. En
 fait, c'est ce mécanisme plus ou moins régulier qui a, en quelque sorte, sonné l'alarme. Les
 différents clichés ponctuels de la qualité de l'eau ainsi dégagés nous ont permis de valider, dans
 le temps, si la qualité de nos cours d'eau s'améliorait ou se détériorait. N'eût été de cet éveil
 environnemental, nous serions encore moins bien outillés pour faire face aux défis à venir. Mais
 force est de constater que les données que nous possédons sont soit dispersées dans les
 différents ministères et très souvent compilées à des échelles distinctes, soit tout simplement
 1905 périmées. Il est donc impossible d'en tirer une quelconque conclusion - et je devrais rajouter
 scientifique - ou de dégager une tendance claire et sans ambiguïté.

1910 L'Ordre des agronomes recommande donc de se doter des connaissances essentielles
 par une caractérisation initiale de la ressource en respectant le découpage naturel des cours
 d'eau et ensuite de s'assurer d'une mise à jour régulière des informations recueillies. De plus,

l'Ordre croit que le bassin hydrographique constitue l'unité la plus appropriée pour gérer de façon intégrée la ressource eau.

1915 L'Ordre croit qu'il est urgent de mettre en place, à court terme, un protocole de caractérisation de la ressource eau ainsi qu'une stratégie d'acquisition de connaissances scientifiques. Cette caractérisation initiale servirait de point de repère, benchmark, à toute intervention ultérieure. De plus, l'eau ne peut être analysée seule en soi. Elle fait partie intégrante de l'environnement et celui-ci doit être aussi connu et pris en compte.

1920 Que ce soit les données pédologiques, hydrologiques ou tout simplement l'utilisation du territoire d'un bassin donné - par exemple, les paysages agricole, forestier et urbain - tous ces éléments ont un impact sur la qualité et/ou la quantité d'eau disponible. Ce n'est qu'après avoir intégré toutes ces connaissances dans l'étude de l'eau que nous pourrions vraiment établir le véritable portrait de l'eau d'un bassin versant.

1925 Les bassins versants, maintenant. Tout ceci n'est valable que si nous nous satisfaisons uniquement du portrait. L'Ordre croit que nous devons aller encore plus loin. Il y a lieu de mettre sur pied un protocole de suivi environnemental et analytique des plus rigoureux afin de connaître l'évolution de la ressource. Ce moyen représentera un outil très efficace de mesure des impacts obtenus à la suite des interventions pratiquées dans le domaine agricole. Il permettra en plus d'appuyer les décisions de gestion sur des données scientifiques à l'aide d'une approche factuelle. Il doit donc être efficient, constant et rapide. Ce programme pourrait, par exemple, offrir un suivi hebdomadaire ou mensuel basé sur certains paramètres qualitatifs transmissibles par télémétrie, jumelé d'une ou deux campagnes annuelles au cours desquelles
1930
1935 une gamme de paramètres analytiques et microbiologiques seraient mesurés.

Tous ces éléments font, bien entendu, partie intégrante du mode de gestion, mais qu'en est-il du cadre de gestion? L'un ne va pas sans l'autre et les éléments du mode de gestion n'ont de valeur que s'ils prennent corps à l'intérieur d'un schème organisationnel, le bassin
1940 versant. C'est, en fait, précisément à ce moment qu'il devient primordial de concilier les usages de l'eau. Il faut hiérarchiser l'utilisation de l'eau en fonction des priorités de développement local et régional ainsi que de leurs répercussions dans l'ensemble du bassin versant.

Le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau et les multiples
1945 interventions requièrent la mise en place d'un outil de planification approprié. Par conséquent, l'Ordre recommande d'implanter un cadre de gestion par bassin versant, mécanisme permettant de saisir la dynamique de l'eau dans son ensemble. En fait, le bassin versant est le dénominateur commun naturel à partir duquel la collecte de données peut s'intégrer pour offrir une compréhension harmonieuse de l'état de la ressource.

1950 Le nombre de bassins versants ainsi que leur localisation sont déjà bien connus et l'implantation de ce mode de gestion nous apparaît comme étant l'étape suivante à atteindre. Des situations fâcheuses pourraient être ainsi évitées, comme celles où l'émission de polluants en amont minent les efforts d'assainissement en aval. Nous rappelons que ce type de gestion a

1955 déjà fait ses preuves au Québec, qui a adhéré en 1996 au Réseau international des organismes de bassin. Il s'est ainsi engagé à suivre les principes de la gestion par bassin versant telle qu'elle se pratique dans de nombreux pays.

1960 La gestion intégrée par bassin versant mènera à une participation active de tous les utilisateurs de la ressource et les responsabilisera. Ce type de gestion demandera l'engagement de tous les intervenants et l'appui soutenu des professionnels habilités. Par ailleurs, l'Ordre croit que ce processus sera grandement facilité par la création d'une charte des rivières, où l'engagement moral des partenaires tracera la voie à la reconnaissance de l'imputabilité qu'ils ont face à l'usage de l'eau.

1965 Il y a, par ailleurs, d'autres problématiques. Dans un autre ordre d'idée, nous souhaitons attirer l'attention du législateur sur l'incohérence apparente entre les recommandations agronomiques respectueuses des nouvelles contraintes environnementales et les capacités des équipements de ferme à les rencontrer. À cet égard, l'Ordre suggère que le
 1970 ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation diffuse et renforce le message auprès de la clientèle cible et qu'il adapte ses programmes gouvernementaux afin de permettre aux producteurs agricoles de se conformer aux nouvelles normes environnementales et de santé publique.

1975 Les eaux souterraines, maintenant. L'Ordre des agronomes du Québec tient à informer le Bureau d'audiences qu'au chapitre de l'eau souterraine, nous avons soumis récemment un mémoire sur le projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines. Afin d'éviter la redondance des propos, nous invitons le Bureau d'audiences à s'y référer. Nous avons avec nous des copies supplémentaires de ce mémoire que nous vous transmettrons. Les
 1980 commentaires suivants sont donc repris pour étayer davantage l'opinion déjà émise.

L'information sur l'état de l'eau souterraine est encore parcellaire. Bien que les comportements et les déplacements des produits dans le sol et dans les eaux de surface soient relativement bien connus, la multitude et la variabilité des paramètres en cause pour les eaux
 1985 souterraines - tels la pédologie, l'hydrogéologie, la topographie - rendent très complexes la notion de pollution diffuse d'origine agricole. Conséquemment, il est difficile de cerner avec précision la contribution des activités agricoles à la contamination des eaux souterraines.

Nous remarquons également un manque d'information ou de connaissances
 1990 scientifiques sur la ressource eau souterraine. Contrairement à l'eau de surface, l'eau souterraine n'a pas encore bénéficié d'une caractérisation systématique et les données y ayant trait sont pour une grande partie d'origine privée. Par conséquent, nous croyons qu'un programme d'acquisition de données doit être mis en place avec la même rigueur, sinon une rigueur supérieure à celui proposé pour l'eau de surface. Il est aussi primordial de colliger
 1995 l'information disséminée à travers les ministères et de compléter les connaissances en fonction des différents bassins.

2000

Il faudra cependant aller encore plus loin. Afin d'orienter adéquatement la gestion et les actions à prioriser à l'échelle locale et régionale, il devient impératif d'intégrer l'eau souterraine dans le même cadre de gestion par bassin versant. Ce plan de gestion nous permettra enfin d'identifier et de gérer les zones de recharge et de déterminer leur capacité de recharge respective. Moins visible et moins accessible, l'eau souterraine est plus vulnérable et il est plus difficile de la caractériser. Sa compréhension tient principalement de la modélisation des schèmes d'écoulement.

2005

Or, nous encourageons le législateur à appliquer un protocole de suivi de l'évolution de la ressource phréatique en implantant des puits d'observation et des compteurs là où l'eau est pompée à grand débit. Cet exercice nous permettra, entre autres, d'établir si la capacité de recharge d'une nappe est égale ou inférieure à ce qu'on en tire. Sans données, il est impossible de gérer et de prendre des décisions éclairées au bénéfice de la protection du public.

2010

Encore ici, le législateur devra faire preuve de cohérence entre le discours et les moyens, c'est-à-dire les différents programmes mis à la disposition des producteurs agricoles. À brève échéance, il aura intérêt à adapter et à harmoniser les différents programmes gouvernementaux afin de permettre l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement. Le cas de projet de pisciculture en recirculation, exclu des programmes actuels, est un bon exemple.

2015

Les recommandations maintenant. L'Ordre des agronomes du Québec considère que les objectifs de protection et de conservation de l'eau en milieu agricole peuvent être atteints grâce à différentes interventions. En ce sens, l'Ordre souligne les efforts importants déjà consentis par les différentes instances pour l'élaboration et la mise en place de réglementation, de guides et d'outils de gestion dont les bénéfices sur la ressource eau ne peuvent être quantifiables à ce jour et à court terme.

2020

2025

Au-delà de ce qui a déjà été mis en place, l'Ordre des agronomes recommande les actions suivantes:

2030

que le gouvernement poursuive ses démarches de sensibilisation et d'information par le biais de politiques et de stratégies, tout en y consacrant les ressources humaines et budgétaires nécessaires;

2035

que les données nécessaires à la cartographie des différents bassins versants soient colligées en fonction de leur potentiel naturel, c'est-à-dire qualité et quantité, de leur vulnérabilité et de l'intensité d'exploitation permise par rapport aux usages existants;

2040

que l'on procède à l'élaboration et à l'exécution d'un protocole de caractérisation initial et de suivi environnemental et analytique régulier faisant appel à la télémétrie, en respectant le découpage naturel;

que l'ensemble des données pédologiques, hydrologiques et d'utilisation du territoire par bassin versant soient colligées et cartographiées;

2045 qu'un cadre de gestion par bassin versant soit implanté, en permettant de saisir la dynamique de l'eau dans son ensemble;

que la réglementation sur l'eau souterraine soit intégrée dans le même cadre de gestion par bassin versant;

2050 qu'une hiérarchisation de l'utilisation de l'eau soit mise en place en fonction des priorités de développement local et régional et des répercussions pour l'ensemble des utilisateurs du bassin versant;

2055 que le gouvernement instaure une charte des rivières;

qu'un protocole de suivi de l'évolution de la ressource phréatique soit mis en place, en implantant des puits d'observation et des compteurs là où elle est pompée à grand débit;

2060 que le législateur concilie les usages du territoire en responsabilisant les usagers-propriétaires et en intervenant sur les actes qu'ils poseront à l'encontre de l'intégrité de la ressource. On introduit ici l'imputabilité par la notion du pollueur-payeur, englobant autant les pollueurs-qualité que ceux qui affecteront la disponibilité de la ressource, quantité-surexploiteur-payeur;

2065 que des mesures incitatives, voire coercitives, soient mises en oeuvre afin d'encourager les pratiques culturales respectueuses de l'environnement;

2070 que le législateur adapte et harmonise les différents programmes gouvernementaux afin de permettre l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement.

2075 Pour terminer, l'Ordre des agronomes du Québec recommande de ne jamais perdre de vue que le cycle de l'eau est à la base de l'élaboration de toute politique de l'eau. C'est en s'adaptant au cycle de la nature que la pérennité de l'eau sera assurée. Inversement, aller à l'encontre de ce principe fondamental constitue une menace pour cette précieuse ressource et pour nous-mêmes.

2080 L'Ordre des agronomes du Québec ose croire que ces recommandations seront bien reçues et aideront à élaborer une politique de l'eau au Québec. Soyez assurés de notre entière collaboration pour la mise en oeuvre de solutions permettant de réduire la pollution d'origine agricole et de favoriser le développement durable de l'agriculture québécoise. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2085 Merci, monsieur Proulx. Vous avez été souvent très présents à l'audience. Les oreilles ont dû vous chauffer parce que ça a parlé beaucoup de vous, notamment dans le dossier agricole, sur votre présence, vos recommandations, votre assistance auprès des agriculteurs. Petite question. Page 7, vous dites:

2090 «Le nombre des bassins versants ainsi que leur localisation sont déjà bien connus.»

J'aimerais vous entendre là-dessus. Parce qu'on sait la nomenclature, mais quand il arrive le temps de l'opérationnaliser en termes de gestion par bassin, on a entendu de tout, depuis les dix grands bassins versants dans une certaine carte, jusqu'à 450 rivières, etc. Donc, avez-vous une conception de l'ordre de l'identité des bassins?

2095

M. ANDRÉ PROULX :

Elle n'est pas différente de celle du ministère de l'Environnement et cette information est puisée même à partir des documents suite à la première consultation.

2100

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais je vous parle en termes de parcours du bassin versant. Parce que, par exemple, COBARIC a des critères dits de bassin versant complétés avec d'autres critères d'ordre socio-historique, si on veut.

2105

M. ANDRÉ PROULX :

On s'est limité aux bassins versants hydrographiques, sans définir, parce que là n'est pas notre rôle. Il y a déjà beaucoup de groupes qui s'y apprêtent ou qui s'y attendent. Notre préoccupation est davantage de s'assurer que peu importe la mesure ou la limite dans laquelle tout ça va s'introduire, qu'il y ait une notion par bassin versant qui soit mise en place.

2110

Je ne sais pas si ça répond à votre question. L'Ordre des agronomes ne s'est pas arrêté, il ne croyait pas nécessaire de s'arrêter à déterminer là où était la frontière.

2115

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que vous avez, dans vos recommandations, toute une série de considérants sur des études d'ordre très technique sur le bassin versant pour l'analyse et la compréhension des données qu'on pourrait appeler hydrologiques proprement, mais la gestion par bassin implique aussi toute une série d'autres considérants qui amènent parfois à regrouper des bassins ou à les ajouter pour que ça devienne opératoire, dans un sens. Ça, vous ne l'avez pas considéré?

2120

2125

M. ANDRÉ PROULX :

2130 Non. Je suis très au fait. Étant l'ancien directeur général de la corporation de gestion CHARMES à Sherbrooke, j'avais été invité à l'époque...

LE PRÉSIDENT :

Ah! oui?

2135 **M. ANDRÉ PROULX :**

2140 Dans les premières démarches de projet pilote, avant que COBARIC soit créé, il y avait Cours d'eau et CHARMES qui avaient été invités à l'époque et la notion de bassin versant, elle s'est transportée dans le temps, puis il y a différentes définitions.

2140

2145 Moi, je vous dis, on croit que c'est nécessaire, pour avoir une gestion adéquate du territoire et de la ressource, de se limiter à des frontières par bassin versant dans le sens théorique, mais on ne s'est pas arrêtés sur l'élément pratique. On était davantage préoccupé sur les prises de données, davantage préoccupé par le caractère des données et la quantité de données, que sur la limite comme telle.

2145

2150 C'est sûr qu'on pourrait s'arrêter à développer des modèles et des réflexions plus poussées. L'expérience me dicte que de s'avancer sur des terrains pour lesquels on a de la misère à apporter des réponses entières, c'est toujours plus délicat. Alors, moi, je vous dis, il y a des gens très bien qualifiés dans le domaine de la définition d'un bassin hydrographique ou d'un bassin versant, qui vont sûrement apporter un éclairage, je dirais, peut-être mieux que ce que nous, nous pourrions avancer pour le moment.

2150

LE PRÉSIDENT :

2155

Vous êtes prudents. Ça va.
Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2160

Est-ce que la révolution verte dont vous parlez, c'est le virage vert que le monde agricole dit avoir pris?

M. ANDRÉ PROULX :

2165

Non. La révolution verte à laquelle on fait allusion, c'est la sensibilisation verte dans le sens environnemental, qu'on a senti la grosse vague au début du programme d'assainissement urbain.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2170

D'accord, merci. Vous mentionnez dans votre mémoire:

2175

«Nous devrions également retenir que les motifs et activités pour lesquels l'agriculture était pointée du doigt au début du débat sur l'eau ont déjà fait l'objet d'interventions et de modifications importantes.»

M. ANDRÉ PROULX :

2180

Tout à fait.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2185

Pouvez-vous nous donner quelques exemples?

M. ANDRÉ PROULX :

2190

Il y en a plusieurs qui ont été utilisés dans le passé. Le plus récent, que vous connaissez sûrement, qu'on appelle le RRPOA, le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, que je trouve qui est une très belle action, déjà là on a réagi en peu de temps, je crois, à une problématique qui avait été soulevée. Donc, je trouve que le milieu est très alerte, est très sensible et il y a déjà... même, le gouvernement, par ses différents ministères, a mis en place différentes stratégies, que ce soit des stratégies de protection des rives.

2195

Je pourrais vous en nommer, ils sont cités dans les documents de consultation. On parle, bien sûr, le RRPOA; la Stratégie pour assurer la protection des écosystèmes en milieu agricole, c'est une stratégie qui est encore en place; la Stratégie de protection des cours d'eau;

2200 le Règlement sur le Code de gestion des pesticides, qui est aussi une belle oeuvre; le Programme d'aide du secteur agricole. Peu importe les critiques qu'on lui apporte, c'est quand même un programme qui est en place et qui donne certains résultats. Il y en a quelques-uns comme ça. On parle du Programme d'aide aux exploitants agricoles.

2205 Il y en a d'autres sûrement, mais il y a déjà de belles interventions qui se font. Et nous, ce qu'on dit, c'est qu'on encourage le législateur et le gouvernement à poursuivre dans la même direction.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2210 D'accord. Vous avez, à la page 5, un certain nombre de recommandations qui ont comme constante de renforcer l'encadrement pour diriger vers l'usage de bonnes pratiques agricoles. Puis vous dites que la bonne volonté a atteint ses limites, que les producteurs agricoles, on ne peut pas se fier. Donc, on doit comprendre uniquement la bonne volonté.

2215 Et d'après ce que l'UPA nous a présenté et, jusqu'à un certain point, les spécialistes du monde agricole, la plupart des programmes de modification, de changement de pratique sont basés effectivement sur des incitatifs. Bonne volonté, les clubs agroenvironnementaux, les différentes stratégies, les programmes de subvention sont plus incitatifs que contraignants.

2220 Est-ce que je dois comprendre que votre philosophie est différente?

M. ANDRÉ PROULX :

2225 Elle n'est pas différente. Elle va un petit peu plus loin. Je pense que c'est très bien d'être incitatif et d'encourager les gens à appliquer des bonnes pratiques agricoles. Ça, c'est correct.

2230 Il y a des récalcitrants dans tous les domaines et c'est aussi vrai dans le domaine agricole, malheureusement. Il s'agit tout simplement de prendre sa voiture puis de se promener un petit peu, même sur les grandes autoroutes, pour voir comment est-ce qu'il y en a qui ont compris que labourer autrement leur permet d'essuyer moins de pertes; d'autres ne l'ont pas encore compris. Et pour nous, ça crée un préjudice à l'environnement et à la société en général.

2235 Ce qu'on avance aussi comme propos - et on parle de délégation de pouvoir à un moment donné dans le texte - je pense à ce pauvre inspecteur municipal qui, Dieu sait, a été galvaudé, puis il a été malmené au cours de la dernière décennie, mais qui quand même a un certain pouvoir et qui a le mandat, entre autres, par délégation de pouvoir, d'appliquer le Q-2,r.8.

2240 Le type se promène chez monsieur X, il fait son inspection après la vidange de la fosse septique et il constate que le champ d'épuration coule. Ce n'est pas long, la mise à demeure arrive. Et le propriétaire - ils sont quatre occupants, c'est une histoire montée, ils sont quatre occupants - puis le type est obligé de refaire un champ d'épuration pour se conformer. On est

en milieu rural. L'inspecteur municipal rembarque dans sa voiture. Il poursuit sa course sur le rang, traverse une terre qui est labourée, 150 acres labourés dans le sens de la pente. Il ferme les yeux, il s'en va à la prochaine résidence. Il vidange la fosse et ainsi de suite.

2245

L'impact d'un champ d'épuration avec quatre occupants sur l'environnement versus l'impact du ruissellement de surface dans un ravin, je n'ai pas à vous le décrire et ce n'est pas mon but ce soir, mais à quelque part, il n'y pas nécessairement les mêmes mesures de suivi terrain qui sont appliquées.

2250

Puis on souhaiterait, c'est ce qu'on dicte à l'intérieur du mémoire, que le législateur revoie tout ça, qu'il y pense, sans mettre des inspecteurs ruraux sur le terrain, mais à quelque part qu'il y ait des gens qui passent déjà, et ça pourrait être encore là incitatif et encourageant. Parce qu'on les a, les guides de bonne pratique, il s'agit de les diffuser. Et plus de monde en parle, mieux que c'est.

2255

Maintenant, si les gens ne veulent pas comprendre, il y a toujours les mesures coercitives. Puis ça, habituellement, les gens comprennent. On l'a vu avec la ceinture de sécurité, vous vous rappelez. Après toutes les mesures de sensibilisation, 10 % des gens, après dix ans, 10 % - c'est ça, cinq ans, six ans - 10 % des gens portaient la ceinture. Le jour qu'on a mis une amende, pratiquement tout le monde la porte, puis personne ne se plaint.

2260

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, mais la plupart des producteurs agricoles nous ont fait part des motifs principaux qui sont des moteurs de changement, c'est-à-dire les intérêts financiers: l'utilisation réduite et plus judicieuse des pesticides dans la mesure où ça permet de faire des économies puis d'avoir les mêmes rendements; même chose pour les engrais minéraux; même chose pour le labour à l'automne, l'utilisation du chisel et la rotation des cultures, etc. Dans la mesure où on peut les convaincre qu'il y a un gain financier, là les comportements changent. Est-ce que c'est votre analyse?

2265

2270

M. ANDRÉ PROULX :

Je laisserais monsieur Groleau répondre, s'il le souhaite.

2275

M. HUGHES GROLEAU :

2280 Oui, effectivement, c'est un des moyens pour améliorer la compréhension des problèmes, sauf que, comme on dit, à un moment donné, ce qui arrive, c'est qu'il y a toujours un certain pourcentage qui vont utiliser des pratiques conventionnelles ou qui ont été perpétuées de génération en génération, et qui ont de la difficulté à s'adapter aux nouvelles pratiques. C'est un peu dans cet esprit que cet ajout-là a été fait.

2285 Par contre, avec l'avènement des nouveaux clubs agroenvironnementaux, l'encadrement et le suivi, parce que c'est quand même une démarche positive, les producteurs s'inscrivent à l'intérieur de ces clubs agroenvironnementaux de par eux-mêmes, en fait, et ça, c'est sûr que c'est des apports importants de leur part à vouloir améliorer leur pratique. Mais bon, l'idée derrière les mesures coercitives, bien évidemment, c'est d'amener une majorité à se conformer à ces pratiques-là.

2290

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2295 Engrais chimiques et pesticides, etc., il en fut beaucoup question pendant cette deuxième partie de l'audience publique, et à certains endroits, les gens nous disaient: «Bon, écoutez, non, il n'est pas question de diminuer parce que notre agronome, notre conseiller nous dit: la dose, c'est tel ingrédient et tel ingrédient et telle dose que vous devez placer pour faire vos épandages.»

2300 Je crois que c'est en Montérégie, un de vos éminents membres, qui est rattaché au ministère de l'Agriculture, est arrivé en période de rectification pour dire: «Attention, les agronomes sont tenus de donner les doses qui sont sur les étiquettes fournies par les compagnies. Sinon, ils ont un problème au niveau de l'éthique, parce que s'il y a un problème, ils seront blâmés.» Je crois qu'ils nous avaient d'ailleurs dit: «Si jamais vous voyez l'Ordre des agronomes devant vous, posez-leur la question.» Ça y est.

2305

M. ANDRÉ PROULX :

2310 J'ai peut-être un élément de réponse, mais je compléterai peut-être, si nécessaire, la réponse de monsieur Groleau.

M. HUGHES GROLEAU :

2315 Au niveau des doses d'épandage, au niveau réglementaire, c'est principalement ce qui concerne les pesticides, parce que les pesticides sont des produits étiquetés qui ont des doses au même titre que des médicaments ou autres. Donc, ce sont des produits qui ont été testés et qui sont approuvés par Agriculture Canada suivant certains dosages. Ceux-là, effectivement, on se doit de respecter les doses d'épandage. Si on va à dose réduite, on peut s'exposer parce que, dans le fond, on contrevient à l'étiquetage, qui est un étiquetage réglementaire.

2320

2325 Par contre, au niveau des engrais minéraux ou des engrais de ferme, il n'y a pas de loi proprement dite. Donc, les recommandations qui sont faites au niveau des engrais minéraux ou des engrais de ferme, sont à partir des besoins des plantes. Alors, on va établir la dose d'application des engrais minéraux ou des engrais de ferme en fonction du type de culture et de l'analyse des sols qui a été faite.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2330 Là, il y avait des méchancetés encore pires. Parce que sur ce dernier point, il y en a, je ne vous dirai pas lesquels, mais on est entre nous, qui disaient qu'il y a certains agronomes qui, là-dessus, sont à la solde des grandes multinationales et que ça, ça n'aide pas la cause de la pollution agricole qu'il faut arrêter.

M. ANDRÉ PROULX :

2335 C'est bien malheureux, mais je n'embarquerai pas dans un sujet semblable. On a un mandat. On est mandaté par le législateur pour appliquer un code, la Loi des agronomes, il y a le Code des professions, et notre rôle se limite à la protection du public. Donc, je vous dirais qu'on prend notre rôle bien au sérieux. Et s'il y a des cas semblables, il ne faut pas se gêner, il y a un syndicat qui est là pour reprendre ces gens-là et s'assurer que la pratique agronomique se fasse dans les règles de l'art. Comme toute profession, nous avons un protocole et des procédures qui sont réglementaires pour faire en sorte que les agronomes respectent leur déontologie et les règles d'usage. Là-dessus, je suis très à l'aise.

2345 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Dans le fond, les citoyens ou agriculteurs qui peuvent avoir ce genre de plainte n'ont qu'à s'adresser à l'Ordre professionnel...

2350 **M. ANDRÉ PROULX :**

Tout à fait.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2355 ... où vous avez un Code d'éthique comme il y en a au Barreau.

M. ANDRÉ PROULX :

2360 La loi est très claire là-dessus, c'est le syndic.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2365 Mais revenons aux pesticides. Donc, c'est un produit étiqueté et qu'est-ce qui arrive si, bon...

M. ANDRÉ PROULX :

2370 On ne suit pas la recommandation.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2375 Voilà, mais vous savez moralement, vous savez que vous pouvez dire à celui qui est votre client que vous conseillez: «Bon, vous pourriez diminuer la dose», et moralement, vous le savez qu'est-ce qui... vous risquez donc des poursuites ou quoi? Qu'est-ce qui se passe s'il y a un problème parce que vous auriez conseillé de ne pas en mettre autant?

M. HUGHES GROLEAU :

2380 En fait, le fait de ne pas en mettre autant, exactement, ce qui arrive, c'est que si le résultat au bout du compte, pour une raison X, si c'est un herbicide et que l'herbe qu'on voulait contrôler n'a pas été contrôlée suffisamment et que le rendement du champ n'est pas celui attendu, le producteur pourrait revenir contre la personne qui a recommandé ça et exiger une compensation pour le manque de rendement. Alors, c'est à ce genre de poursuite-là qu'on s'expose.

2385

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2390 Qu'est-ce qui pourrait être fait? Est-ce qu'une législation du Québec serait suffisante ou si ça ne relève pas du fédéral ça? Qu'est-ce qui se passe?

M. ANDRÉ PROULX :

2395 Je pourrais apporter un élément de réponse. On n'a pas apporté ce sujet-là ici, dans notre mémoire, parce que nous croyons pouvoir le transmettre autrement. C'est effectivement une loi fédérale, et on nous a informés qu'il serait peut-être intéressant et même urgent que nous fassions pression auprès du gouvernement fédéral pour que la réglementation sur les produits antiparasitaires soit amendée. Le travail, à ce qu'on nous a dit, est déjà tout prêt, tout fait. Il s'agit maintenant à notre gouvernement de faire les pressions nécessaires pour apporter un amendement à notre réglementation nationale. Et ça, ce n'est pas de notre ressort.

2400

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2405 Une dernière question. À votre avis, le voeu exprimé par plusieurs que le changement
des pratiques agricoles se fasse beaucoup plus rapidement, de façon plus accélérée, est-ce
que c'est utopique? Les agriculteurs nous disent: «Écoutez, on est pris dans un système.» Par
contre, ceux qui nous arrivent avec des chiffres, des données concernant la santé, tant pour les
nappes souterraines qui sont contaminées et dont on ne sait pas pendant combien de temps les
séquelles seront là, même s'il y avait un arrêt immédiat de la pollution agricole, donc, on est
2410 pris un peu devant tout cela. On se dit: bon, oui, on comprend les agriculteurs, mais on
comprend aussi qu'il y a une urgence qui nous est exprimée. Est-ce que ça peut être accéléré?
Et si oui, à quel rythme?

M. HUGHES GROLEAU :

2415 En fait, il y a certaines actions qui peuvent être prises assez rapidement. D'ailleurs, à
cet effet-là, l'Ordre avait produit un mémoire dans le cadre d'une autre présentation. Il y a
certaines choses qui peuvent, comme au niveau de l'alimentation animale, être faites assez
rapidement pour diminuer les doses de phosphore dans les fumiers. Entre autres, on pense à
2420 l'ajout de produits comme la phytase ou l'alimentation en moulée multiphase qu'on appelle.
Donc, c'est des moulées qui sont adaptées à différents stades de croissance de l'animal, qui
vont faire en sorte que l'assimilation du phosphore est meilleure et on en retrouve moins dans les
fumiers.

2425 Donc, je crois qu'il ne faut pas seulement regarder derrière l'animal, il faut aussi
regarder devant, à la base. Aussi, il y aurait des choses qui pourraient être faites assez
rapidement au niveau simplement des programmes gouvernementaux qui présentement ne
fournissent peut-être pas tous les incitatifs nécessaires à la mise en place de technologies
environnementales.

2430 À titre d'exemple, présentement, au niveau du Programme d'aide à la construction des
structures d'entreposage, on a des programmes qui vont faciliter l'implantation de structures
d'entreposage sous forme liquide et on sait très bien que quand on entrepose sous forme liquide,
en fait, dans la majorité des cas, on se trouve à capter les eaux de pluie et à augmenter encore
2435 davantage les volumes des fumiers qu'on a à disposer.

On ne met pas d'emphasis nécessairement sur l'implantation de programmes de
compostage des fumiers où, là, on obtiendrait une réduction mais une stabilisation de la matière
organique, une baisse du lessivage des éléments minéraux. Ça, c'est des choses qu'on
2440 n'entend pratiquement pas parler. Bon, il y a différents programmes comme ça.

Au niveau des piscicultures, les programmes ne font pas mention non plus des
systèmes de recirculation d'eau. Pour avoir moi-même vécu l'expérience dans deux cas où on a
présenté vraiment des programmes où il y avait de la recirculation, on encourage, au contraire,
2445 à aller vers des systèmes conventionnels où on connaît déjà d'avance les rendements

théoriques, c'est ça, les rendements théoriques qu'on va obtenir de la part du poisson. Et de cette façon-là, on sait qu'au point de vue économique, on peut investir et il n'y a aucun risque.

2450 De la même façon, au niveau du développement des productions porcines, on n'encourage pas nécessairement l'élevage du porc sur litière, alors qu'on sait très bien qu'on pourrait le faire. Il y a plusieurs essais qui ont été faits et on pourrait venir à élever du porc avec une litière solide, un fumier solide et même composté. Donc, on éliminerait aussi une partie du lessivage des nutriments. C'est des choses comme ça qu'on n'a pas, mais qui pourraient être faites rapidement.

2455

M. ANDRÉ PROULX :

Les équipements d'épandage aussi.

2460

M. HUGHES GROLEAU :

2465 Puis les équipements d'épandage, c'est un autre bon exemple. Dans le champ, moi, pour en faire régulièrement, on a des équipements d'épandage qui ne sont pas capables d'épandre moins de 30 mètres cubes/hectare, alors que la recommandation agronomique se situerait entre 15 et 20, mais l'épandeur n'a pas ce qu'il faut pour le mettre. Donc, on est pris avec ça.

2470

Ça, c'est des réalités techniques simples, je veux dire, s'il faut juste mettre une valve pour régulariser le débit, mais ça ne se voit pas présentement.

M. ANDRÉ PROULX :

C'est peut-être dit subtilement, là, mais c'est ça.

2475

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est fort important. Parfois, on cherche la lune et un ajustement technique et...

2480

M. HUGHES GROLEAU :

2485 Bien oui, parce que je le vis. Je veux dire, moi, je participe à l'encadrement d'un club agroenvironnemental, entre autres, à l'intérieur de mes activités, puis il y a des producteurs chez qui ils me disent: «Ah! mais j'ai amplement de terres.» Mais la réalité est qu'à la fin, on avait prévu d'en mettre sur dix champs, puis après sept champs, il me dit: «Bon, bien, j'en ai plus de fumier.» «Ah!» Mais là, il y a un problème de dose d'épandage.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2490 Mais dites-moi, ces solutions qui semblent simples, comme le compostage des fumiers, la recirculation de l'eau dans la production piscicole, l'élevage du porc sur litière, les systèmes d'épandage, pourquoi, selon vous, ce n'est pas plus répandu actuellement?

M. HUGHES GROLEAU :

2495 Je pense que la raison principale est économique, actuellement. C'est qu'il y a certains essais qui ont été faits, mais l'industrie ne désire pas actuellement se prémunir de ces technologies-là, parce qu'elle n'a pas suffisamment d'informations pour être certaine que le modèle standardisé où on rentre un porc à tel poids et on le sort à tel poids, on sait qu'on va avoir un gain X à chaque jour et tout est mesuré à la cenne près, ça, on ne l'a pas exactement
2500 aujourd'hui, parce qu'on n'a pas suffisamment de répliques de faites encore. Sauf qu'on sait que les modèles fonctionnent.

Puis dans les endroits où ils ont été essayés, on n'a pas eu de différence de rendement ou de choses comme ça. Mais ce n'est pas des modèles qui ont été standardisés, finaux, qui
2505 fonctionnent depuis dix ans et que l'industrie désirerait mettre en place à grande échelle. C'est la raison principale, selon moi.

M. ANDRÉ PROULX :

2510 J'ai un élément additionnel que j'aimerais apporter à votre attention. Monsieur Perrier en a fait grandement allusion tantôt. J'ai trouvé ça formidable. C'est sur les données scientifiques.

On ne peut pas faire de diagnostic sans données scientifiques et on ne peut pas non plus valider nos résultats si on n'a pas de données scientifiques. Et le fait de prendre une
2515 campagne d'échantillonnage par année dans un bassin, dans une rivière, n'est pour moi et pour l'Ordre qu'un portrait ponctuel. Et d'avoir des données prises de façon régulière, qui soient qualitatives, soit, mais régulières, nous permettrait d'avoir un visage, une image pas mal plus précise des tendances d'un cours d'eau dans l'année et non seulement qu'un élément à un point bien précis durant l'année.

2520 Il existe des technologies par télémétrie formidables - puis ça n'existe pas d'hier, je vous parle d'il y a huit, neuf, dix ans - en Angleterre, avec des systèmes comme Sherlock & Watson qui, par télémétrie, prennent des données. C'est un baril qui flotte avec des sondes, puis il y a un automate à l'intérieur, puis une antenne cellulaire. Et c'est un individu qui gère tout ça, pas
2525 dix, pas trente. Il est assis dans son bureau avec des «minmax» qui sont fixés par l'automate, et à chaque fois qu'une rivière arrive en alarme, par exemple, en pH ou en matières en suspension ou en solides dissous, il y a une alarme qui sonne dans l'ordinateur.

2530 C'est facile. On fait ça pour les usines d'épuration, pour les réseaux d'assainissement urbain. Extrapoler tout ça sur l'ensemble de notre réseau hydrographique québécois, ça ne prend pas bien bien du monde, ça prend la volonté d'aller chercher des technologies puis de les appliquer.

2535 Et tout ça peut se faire aussi en réseau d'égout, éviter des déversements, parce qu'il y a des déversements sauvages en réseau d'égout également. Être capable de déterminer et de saisir, avant que le volume d'eau X arrive à l'usine d'épuration et détruit la biomasse qui fait l'assainissement, être capable de détecter ces volumes-là ou cette décharge-là avant qu'elle arrive, ça existe. On ne le fait pas nécessairement. Et ce sont des équipements très peu coûteux, qu'on peut disposer. Ça fonctionne pendant douze mois.

2540 C'est dit de façon anodine dans le texte, mais pour moi, ça a une grande valeur parce que scientifiquement, si on n'a pas de données, on ne peut pas se valider. C'est à ça que je voulais en venir.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que j'ai compris que le système s'appelait Sherlock & Watson?

2550 **M. ANDRÉ PROULX :**

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2555 Une allusion à Sherlock Holmes et mon cher Watson?

M. ANDRÉ PROULX :

2560 Tout à fait. Sherlock, c'est celui qui se tient dans l'eau, puis Watson celui qui est en dedans, c'est en plein ça. Et c'est un système qui est merveilleux. Maintenant, je remonte à huit ans, environ, est-ce qu'on peut le mettre à jour? Est-ce qu'on peut le mettre à notre main, ce système-là? Est-ce qu'on peut le mettre à l'essai dans différents bassins? Ce serait étonnant de voir un personnage de Québec faire le contrôle d'un Sherlock qui est à la Baie James.

2565 Vous parliez des barrages tantôt, on parlait des stations hydrométriques. Rajouter cet élément-là en plus, on contrôle les niveaux, on contrôle plus que ça, même. En tout cas, je vous donne ça. Je pense qu'on a les outils. Maintenant, ça prend la volonté de les appliquer et ça ne prend pas nécessairement une masse monétaire énorme.

2570 **LE PRÉSIDENT :**

2575 Vous êtes tous les trois d'une assez jeune génération d'agronomes. Les agriculteurs qui sont venus nous rencontrer dans toutes les régions nous ont dit: «Nous, on a été formé par l'autre génération d'agronomes et c'est long avant que ça change.» Comment vous, vous vivez ce genre de changement là? Vous semblez avoir des technologies nouvelles, une sensibilité

nouvelle à l'égard de l'eau puis de son intégration et de l'intégration biologique. Alors, comment cela est vécu dans la profession ce genre de --

M. ANDRÉ PROULX :

2580

Je pourrais permettre à mes collègues de répondre, mais moi personnellement, je vous dirais que c'est passionnant. Parce que l'objectif, ce n'est pas de trouver un coupable, c'est de trouver des solutions, puis d'encourager les gens à les appliquer tous ensemble. Trouver des coupables, on recule. Il ne faut pas oublier qu'on a nourri notre peuple avec ça et l'agriculture qu'on a appliquée dans cette génération-là était l'agriculture reconnue. C'est comme ça qu'on faisait les choses et on a permis d'atteindre des niveaux de production intéressants, nécessaires pour atteindre ce qu'on est aujourd'hui.

2585

2590

Aujourd'hui, on se rend compte, avec un peu de recul, je pense qu'il faut être sage dans notre jugement et dire: «Écoutez, c'était comme ça que ça faisait. Maintenant, il y a d'autres façons pour obtenir les mêmes résultats. Essayons de les obtenir, de les atteindre ces résultats-là.» Mais moi, je pense que c'est palpitant. C'est un beau défi, puis c'est un gros défi. Puis je pense qu'on peut le relever, mais pas seuls puis pas en trouvant des coupables.

2595

Mais je permettrais à mes collègues de répondre s'ils ont des éléments de réponse. Il faut croire que c'était la bonne réponse.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2600

Croyez-vous aussi que les habitudes alimentaires des clients, les consommateurs, est-ce que vous percevez une tendance qui va aussi faire en sorte que les agriculteurs que vous conseillez vont aller vers des pratiques différentes, mais aussi peut-être une nouvelle forme d'agriculture et d'en faire quelque chose? Je ne sais pas si c'est rêvé en couleur que d'imaginer que ça puisse être aussi rentable que les grandes industries agricoles que nous connaissons maintenant.

2605

M. ANDRÉ PROULX :

2610 C'est sûr qu'on perçoit un changement. C'est sûr que... je me rappelle - puis c'est vrai que vous allez me dire que je suis encore sur la garantie, je vous parle de mon âge - à l'époque, quand j'étais tout jeune, les kiwis, c'était relativement rare. Les légumes, on n'en avait pas tout le temps. Il me semble que l'approvisionnement de tout ça n'était pas aussi vaste et nombreux que ce qu'on a aujourd'hui. On a une belle fourchette. On a vraiment de tout, maintenant.

2615 Alors, on demande beaucoup puis on est très exigeants. On veut des pommes sans taches. Arrêtez-vous pour regarder, puis vérifiez combien de couches de pesticides qu'on met là-dessus, c'est impressionnant, mais on veut des pommes sans tache. Quand vous en voyez au supermarché, moi, je mets tout le monde au défi, allez-vous les acheter s'il y a des taches sur les pommes? Les gens ne les achèteront pas. Mais c'est ce qu'ils veulent. Donc, le 2620 marché, il y a une offre, il y a une demande et l'offre qui vient avec, c'est pour répondre à la demande. Ça va de soi, c'est les forces de la nature; les lois du marché sont comme ça. C'est de même dans tout.

2625 Il y a de nouveaux créneaux, maintenant. On parle des produits bios, des produits... puis là-dessus, je ne m'avancerai pas trop parce que ce n'est pas mon dada. Mon dada, vous avez pu vous apercevoir, est plus dans un autre domaine. Mais c'est ça, il y a de plus en plus des tendances.

2630 Je regarde ce qui se passe - parce que j'ai de la parenté dans l'Ouest canadien - on voit apparaître beaucoup plus là-bas des «no tillage farming». Je ne sais pas comment tu traduis ça en français. Mais c'est des pratiques culturelles sans travail de sol et les gens se rendent compte que les rendements sont équivalents, sinon supérieurs. Ils ont des économies au niveau des usages, des pesticides. Mais encore là, ça fait partie d'une école de pensée, d'une vague. On va le sentir tantôt.

2635 On voyait tantôt, par les schèmes qu'on a vus sur la météorologie, les climats, que les Prairies vont faire face à des problèmes. Ils font déjà face à des problèmes actuellement. Ils ont fait face dans le passé; ils ont trouvé des solutions. Ils vont faire face à d'autres problèmes; ils vont trouver d'autres solutions. Nous, on fait face à nos problèmes actuellement ici; on va 2640 trouver des solutions. Il y en a, c'est sûr. Et l'Ordre des agronomes, c'est le ISO professionnel de l'agronomie.

LE PRÉSIDENT :

2645 Merci beaucoup, messieurs, madame.

M. ANDRÉ PROULX :

Ça nous fait plaisir. Je peux me permettre de vous laisser les copies?

2650

LE PRÉSIDENT :

Absolument. Pouvez-vous les donner à la dame à l'arrière, s'il vous plaît? Merci.

2655

Alors, la Fédération des pourvoyeurs du Québec.

M. DANY HOGUE :

Madame, messieurs, bonne soirée. Vous avez vu mon imposant mémoire. J'étais un petit peu gêné de présenter ça, mais quand je vois l'heure et je vois un petit peu la fatigue qui se lit sur les visages...

2660

LE PRÉSIDENT :

Ça vous console un peu.

2665

M. DANY HOGUE :

Je suis content, oui, oui.

2670

LE PRÉSIDENT :

On peut vous demander de vous identifier?

2675

M. DANY HOGUE :

Oui, moi, je suis Dany Hogue. Je suis ingénieur forestier engagé à la Fédération des pourvoyeurs à titre de consultant forestier, mais je suis bien content de participer aussi à tout ce qui touche à l'extérieur de la foresterie, dont l'eau, la gestion de l'eau et le territoire.

2680

Alors, j'ai fait un petit sondage vite vite, plus qu'un sondage, j'ai relevé une statistique. Plus de 95 % de nos 400 membres offrent le produit pêche. C'est tout dire du pourquoi c'est important pour nous la gestion de l'eau. C'est d'une importance capitale pour notre industrie.

2685

Les pourvoyeurs utilisent aussi les lacs et les rivières pour des excursions et pas seulement pour la pêche, pour des bases d'hydravion. Et leur beauté, la beauté des eaux de surface que sont les lacs et les rivières, sont un des attraits majeurs qui attirent les touristes en région et au Québec. Juste pour donner un exemple, j'ai ici notre guide qu'on produit à chaque année et sur cinq photos, il y en a trois avec un lac ou une rivière. C'est tout dire de l'importance de cette richesse.

2690

Je regardais, il y a deux jours, un reportage sur l'Italie, où on présentait la Ville de Pompéi comme étant le lieu le plus visité en Italie, et je me disais: «Ça, c'est ça leur richesse.» Puis là, j'ai regardé puis je me suis dit: «Ici, c'est quoi? Qu'est-ce qui attire les touristes? Qu'est-ce qui attire les gens? C'est ça: nos forêts, nos lacs et nos rivières.» C'est ça.

Alors, l'eau, pour nous autres, ce n'est pas juste une ressource aux termes où, par exemple, pour une industrie forestière, elle abat un arbre et elle le vend une fois qu'il est transformé. L'eau, pour nous autres, c'est comme un peu notre poule aux oeufs d'or, si on veut. On peut se permettre de perdre des oeufs, d'en égarer, mais on ne peut pas se permettre de perdre la poule parce qu'il ne restera plus rien. C'est vraiment quelque chose qui est générateur de ressources. C'est plus qu'une ressource, c'est vraiment un générateur de ressources.

Alors, on voulait aborder un sujet peut-être un petit peu différent, que plusieurs n'ont pas traité, qui sont les eaux de surface réaménagées artificiellement, c'est-à-dire toutes ces eaux qui sont contenues derrière des barrages, qui sont là depuis de nombreuses années. Dans certains cas, on peut remonter jusqu'à près de 70 ans ou 80 ans. Plusieurs de ces milliers de lacs qui ont été créés par l'activité humaine, bon, il y en a qui ont servi et qui servent encore pour l'hydroélectricité; beaucoup ont été utilisés pour le flottage du bois, qui était la drave quand il n'y avait pas de chemins forestiers, où on bâtissait ça au débit des cours d'eau. Au printemps, l'eau montait et puis on faisait circuler le bois qu'on flottait. Et il y en a d'autres qui ont servi pour des scieries, alimenter des petites scieries, des choses de même.

Alors, bien que ces lacs artificiels ne soient plus utilisés pour le transport de bois ou pour leur utilité première depuis plusieurs années, ils sont toujours présents. Ce sont des structures qui sont toujours là et les réserves d'eau qu'il y a en arrière, elles aussi sont présentes. Avec les années, la nature les a adoptées. La flore, la faune aquatique ont pris possession de ces nouveaux lieux. Aujourd'hui, ces milieux de vie nous semblent aussi naturels. J'ai été au Témiscamingue, il y a une semaine, il y avait un chose là, ça avait de l'air tellement vrai. Et pourtant, c'est une suite de trois barrages qui renaient ce lac-là.

Les gens ont construit des chalets et les activités économiques sont devenues possibles à cause de ces nouveaux lacs.

Ces eaux de surface qui ont été réaménagées en réservoirs électriques, puis qui sont toujours utilisées à cette fin-là, leur statut est bien défini. Ils sont là pour l'hydroélectricité. Alors, ce n'est pas de ceux-là vraiment qu'on veut parler. Ce sont tous les autres, tous les autres qui ont perdu leur première vocation, celle pour laquelle on les avait construits.

Alors, la FPQ pose cette question: qu'est-ce qu'on fait de ces ouvrages-là? Parce que depuis le déluge du Saguenay, beaucoup de gens s'interrogent sur la nécessité de conserver ces barrages, donc ces eaux de surface. Ça fait que nous, on dit: quel est l'impact

2735 environnemental, social et économique de faire disparaître ou de réduire un grand nombre de ces barrages-là.

2740 J'ai essayé d'avoir des chiffres pour savoir combien ils étaient. Il y a un recensement présentement à l'hydraulique et on ne veut pas me donner ces chiffres-là. Mais en procédant région par région, je me suis rendu compte qu'il y avait des régions qui en avaient une soixantaine; d'autres qui en avaient plus de 300 ou même voire 400. On peut presque facilement parler de presque entre 500 et un millier de ces lacs, un peu comme des lacs orphelins ou des lacs qui sont là présentement, mais qu'est-ce qu'ils vont devenir ou c'est quoi leur avenir? Parfois, ils vont redevenir des rivières, mais bon, dans les faits, c'est ça, le lac n'est plus là. De même que pour un lac dont le barrage disparaît et le niveau est extrêmement abaissé, donc c'est beaucoup de frayères qui sont exposées et qui sont détruites, par conséquent.

2745

2750 Dans une perspective de développement durable des ressources, peut-on se permettre de renoncer à ces eaux de surface qui sont, à nos yeux, créatrices de ressources? Nous posons la question.

2755 Plusieurs entreprises de pourvoies se sont installées sur ces plans d'eau. Elles ont mis en valeur ces lacs qui, finalement, avaient été abandonnés soit par le secteur forestier ou électricité ou minier, dans certains cas. Alors, quel est l'impact économique et social pour les régions de voir disparaître et à la fois ces lacs-là, comme je disais tantôt, et les entreprises fauniques qui dépendent de ces lacs-là? Les entreprises fauniques sont des intervenants majeurs dans l'économie des régions.

2760 Alors, pour nous, il y a beaucoup de questions et pour répondre à ces questions-là, je pense que ça prend une analyse en profondeur de la situation. Combien y a-t-il de ces eaux de surface réaménagées? Combien de villégiateurs se retrouvent sur ces lacs? Combien d'entreprises fauniques et récréatives dépendent de ces milieux? Quel est le rôle de ces lacs réaménagés? C'est quoi leur nécessité? Plusieurs des barrages qui sont à la tête de ces lacs-là sont des ouvrages orphelins. Qui en est responsable? Donc, à quelque part, qui a la responsabilité de ces eaux de surface réaménagées?

2765

2770 Alors, voilà autant de questions qui nous interpellent en tant que fédération et que nous aimerions peut-être un peu comme lancer dans la mare et voir pour que les gens comme vous, qui produisez des choses pour le gouvernement, aimeraient voir analysées, quel est le... amorcer peut-être une réflexion du moins, en tout cas, sur ces choses-là, ces eaux de surface, mais qui sont réaménagées, qui sont créées par l'activité humaine.

LE PRÉSIDENT :

2775 Merci, monsieur. Effectivement, à un moment donné, un réservoir, un nouvel équilibre écologique s'installe, une nouvelle dynamique des populations s'établit et ça devient un milieu de vie.

M. DANY HOGUE :

2780

Exactement, oui.

LE PRÉSIDENT :

2785

Et là, vous posez une bonne question. Dans l'Estrie, il y a eu une surprise un jour, quelques uns sont venus présenter un mémoire pour la défense de leur lac et on s'est aperçu en questionnant que le lac qu'ils géraient était un lac réaménagé, un lac fort important, mais qui n'était pas au même niveau parce qu'il y a un barrage et qui ensuite a été conservé. Donc, il y a des associations de lacs qui se créent et les gens défendent la réalité qui est là. Votre problème

2790

que vous allez avoir, sans doute, c'est qui va payer pour l'entretien du barrage. Et est-ce qu'il y a des formes d'appropriation qui peuvent exister.

M. DANY HOGUE :

2795

Mais je vous dirais, même avant d'aller là, regardons ces eaux de surface là et voyons quel est l'impact. Oui, il y a un coût peut-être à maintenir les barrages, mais il y a peut-être un coût aussi à perdre des habitats fauniques ou à perdre des entreprises qui créent de l'activité économique. Et quel est l'impact réel de ça? Et quand on connaîtra ces impacts-là, oui, à ce moment-là, on regardera les coûts.

2800

LE PRÉSIDENT :

2805

J'imagine que vos pourvoies qui utilisent de ces lacs-là, eux autres vont se constituer des dossiers, vont s'associer un biologiste ou deux pour faire la démonstration de la valeur écologique du lac, du réservoir en question?

M. DANY HOGUE :

2810

Bien, ça serait une possibilité. C'est que pour nous, le phénomène est très récent. On a peut-être deux cas présentement qui sont comme, floue!, qui nous sont apparus d'un coup, où là... ça fait que là, on dit: bon, O.K., on s'en va vers ça. On sait que présentement, ils sont en train de faire un avant-projet de loi sur les barrages justement, on reviendra lors de ce chose-là.

2815

Mais tout de suite, maintenant, on voudrait peut-être amorcer tout de suite une réflexion pour voir l'importance de ces eaux de surface là, étant donné que c'était un des points qui se retrouvaient dans le mémoire sur la gestion de l'eau. Alors, quelle est l'importance de ça? Et quand on comprendra bien l'importance de ça, à ce moment-là peut-être que ce sera plus facile de faire un choix, de dire: bien, oui, c'est important ou, non, ça ne l'est pas.

2820

Tantôt, des gens disaient: «Bon, peut-être qu'on s'en va vers quelque chose de plus sec au Québec, peut-être un climat un petit peu plus sec.» Alors, qu'est-ce qui ne dit pas que ces barrages-là, on va les détruire puis que, dans 50 ans ou dans 25 ans, on n'aura pas besoin de les reconstruire pour se constituer peut-être des réserves d'eau? Alors, c'est un peu tout ça aussi qui nous vient à l'esprit. On s'interroge, on s'interroge et on voudrait peut-être graduellement que le gouvernement, le ministère de l'Environnement, par les audiences publiques, s'interroge aussi sur ce phénomène-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Est-ce que des membres de la Fédération, à votre connaissance, participent activement à des groupes comme des associations de lacs ou des associations de rivières, en l'occurrence, dans certains cas?

M. DANY HOGUE :

Bien, présentement le cas qu'on a, c'est dans l'Outaouais, c'est le lac Sugar Loaf et c'est un peu... ils se sont réveillés un petit peu un matin, puis la compagnie a décidé, la compagnie forestière qui possédait le lac, comme finalement presque sans s'en rendre compte, à un moment donné, ils se sont dit: «Oups! c'est là», ils ont dit: «Bon, bien, on veut le démolir.» Alors là, c'est comme: «Qu'est-ce qu'on fait avec ça?» Alors, ils ont commencé à cogner à des portes, ils ont commencé à voir des choses, mais c'est tout tout récent.

Alors, c'est pour ça qu'on a décidé de profiter des audiences, dire: «Oui, ça nous interpelle. Oui, ça va...» On parle de peut-être 500, 600 de ces ouvrages-là qui risquent peut-être d'être démolis d'ici 10, 15 ou 20 ans, je ne sais pas, peut-être même plus vite que ça. Alors, quel est l'impact de ça sur l'environnement, sur le social, sur les activités économiques?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Est-ce que quand vous entendez parler de gestion par bassin versant et d'éventuels contrats de rivière ou charte de rivière ou de groupes qui s'organisent autour d'une éventuelle table de concertation ou organisme de bassin, est-ce que ça, chez vous, à la Fédération, ça vous intéresse? Est-ce que vous avez envie de dire: «Aïe! nous existons. Nous sommes sur tel circuit d'un bassin versant, nous existons et nous sommes très actifs»? Donc, est-ce que quand vous entendez ces discussions-là, vous avez envie d'exprimer votre présence?

M. DANY HOGUE :

Bien, on les voit comme des pistes de solution possibles, oui, effectivement. Si c'est ce qui permet, par exemple, de continuer d'avoir une activité économique sur un lac, si c'est la façon de procéder, oui, oui. Mais on est au tout début. On est encore en réflexion vraiment et on voudrait être plusieurs à réfléchir sur le sujet.

2865 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

La question des barrages qui ont perdu leur vocation première, ça a déjà été présenté devant la Commission et ceux qui en ont parlé allaient plus loin que vous. Ils disaient: «Il faut les maintenir et les gérer et les entretenir.» Vous, vous dites: «Bon, il faudrait faire des études.» Alors, c'est un peu la même documentation.

Je voudrais vous poser une question sur les chemins forestiers. Il a été documenté devant la Commission que les chemins forestiers, les fossés de drainage, les traverses de cours d'eau ont un impact, le spaghetti de chemins forestiers globalement a un impact important sur l'eau des ruisseaux et des petits cours d'eau et, par voie de conséquence, sur les rivières, sur l'ensemble des bassins.

Est-ce que les pourvoyeurs ont une politique sur la façon de tracer, à moindre impact, d'ouvrir des chemins forestiers et de les entretenir?

2880 **M. DANY HOGUE :**

Bien, les pourvoyeurs n'ouvrent pas de chemins forestiers. C'est toujours les forestiers qui ouvrent...

2885 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les pourvoyeurs sur les terres publiques. Mais il y a des pourvoyeurs sur terres privées, j'imagine?

2890 **M. DANY HOGUE :**

La plus grande majorité sont sur terres publiques. Il y en a peu sur terres privées. Ceux qu'il y a sur terres privées, je ne pourrais pas répondre par rapport à...

2895 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dans votre Fédération, c'est seulement des pourvoyeurs sur terres publiques?

2900 **M. DANY HOGUE :**

Bien, peut-être 85 %. Je n'ai pas fait le décompte par rapport à ça, mais je veux dire, c'est surtout sur terres publiques.

2905 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, les chemins forestiers, vous prenez ceux des exploitants forestiers?

M. DANY HOGUE :

2910

Exact. Souvent, on va les entretenir par la suite lorsque la compagnie a délaissé le chemin, le tronçon qui intéresse le pourvoyeur.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2915

Pour ce qui est de l'ensemencement, puisque vous faites de l'ensemencement, j'imagine, de truites ou d'autres espèces...

M. DANY HOGUE :

2920

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2925

... est-ce que vous avez des exigences de la part des pisciculteurs sur des poissons ensemencés avec plus ou moins d'hormones, avec plus ou moins d'antibiotiques, avec un processus d'élevage qui est plus respectueux de l'environnement, par exemple, avec recirculation de l'eau?

M. DANY HOGUE :

2930

Je ne pourrais pas...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2935

Vous prenez ce que le marché offre, quoi?

M. DANY HOGUE :

2940

Bien, je dirais que oui, dans l'ensemble. Oui, c'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2945

Et sur les lacs, est-ce que vous avez des exigences sur les moteurs à deux temps, les hydravions et sur les déversements accidentels d'hydrocarbures? Est-ce que vous avez des préoccupations là-dessus?

M. DANY HOGUE :

2950

Oui. Les pourvoyeurs ont des préoccupations surtout par rapport aux déversements, des choses de même, mais c'est - comment je vous dirais ça - c'est...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2955 Les moteurs à deux temps, vous interdisez ça depuis longtemps, j'imagine?

M. DANY HOGUE :

2960 Pas vraiment, non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non?

2965 **M. DANY HOGUE :**

Non, ça circule encore, je vous dirais, assez allègrement sur les lacs.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2970 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2975 Alors, évidemment, ce que ça va vous donner d'être venu, c'est d'une part de vous obliger à ramasser vos pensées et à penser votre stratégie en termes d'intervention à long terme. De notre côté, bien, ça vient renforcer des choses que d'autres gens nous avaient dites, à savoir qu'il y a là un problème auquel il faut porter attention et on va essayer ensemble. Ça

2980 marche?

M. DANY HOGUE :

Bien, je vous remercie de votre attention.

2985 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Hogue.

2990 Alors, cela clôt la partie formellement audition de l'actuelle audience. Il y aura demain une rencontre un peu spéciale, qui est une intervention d'intellectuels et d'artistes qui viendront s'exprimer principalement dans le cadre de mémoires verbaux, qui rediront d'une autre manière certaines dimensions de l'audience.

2995 Mais comme la partie plus formelle d'audition au sens strict se termine aujourd'hui, bien, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'audience. Je tiens à remercier mes collègues commissaires, bien sûr, ainsi que tous les gens de soutien.

3000 Je tiens surtout à dire que la participation a été exceptionnelle ainsi que la contribution, la diversité, la richesse de la contribution de la part des gens dans le cadre de l'audience.

Il y a là une documentation tout à fait exceptionnelle. Elle est encore accessible pour un certain temps sur le site Internet. Allez piger tout ce qu'il y a là avant que ça soit enlevé, parce que je pense qu'il y a une espèce de mémoire collective qui est tout à fait formidable.

3005 J'ai oublié de demander: est-ce qu'il y a des gens qui veulent utiliser le droit de rectification? Ça va.

3010 Donc, il me reste à vous dire que nous espérons remettre un rapport pour le 15 mars au ministre de l'Environnement. N'en attendez pas de miracle, parce qu'il y a tellement de choses qui ont été dites, il y a tellement d'objets qui ont été abordés, qu'on devra évidemment en choisir et essayer de faire les choses les plus intelligentes possibles. Mais je tiens à dire que c'est une expérience exceptionnelle en ce qui nous concerne. Merci.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

3015 On est rendu à combien de mémoires?

LE PRÉSIDENT :

3020 362 mémoires reçus. Auditionnés, probablement autour de 330, à peu près. Alors, merci beaucoup et bonne rentrée.

3025

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3030

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

3035